Armée & Défense
Réserve et Nation

UNOR

Un nouveau président

Le MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza succède au LCL (R) Philippe Ribatto

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR
Jean-Louis Thiériot, ancien ministre et auteur d'un ouvrage sur le général de Castelnau

SOUS LA LOUPE
Quel avenir pour le SNU ?

FOCUS
Ajuster les règles d'accès aux ordres nationaux pour les réservistes

Janvier - Février - Mars 2025 - 105e année - n° 1/4

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN

Bien plus qu'une mutuelle

"BIEN PLUS QU'UNE MUTUELLE À MES CÔTÉS, UNE ALLIÉE DANS TOUTES LES ÉPREUVES"

Avec Unéo, sécurisez votre avenir, quoi qu'il arrive.
Pour tout savoir sur les solutions mises en place dans votre activité de réserve, scannez ce QR code.

PRÉVOYANCE-RÉSERVISTE

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :

Document publicitaire. Crédit photo : ©Adobe Stock. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 503 380 081 et dont le siège social est situé 48 rue Barbès – 92544 Montrouge Cedex

Armée & Défense
Réserve et Nation

« C'est aux civils de défendre la guerre »
Georges Clemenceau

« C'est aux militaires de défendre la paix »
Maréchal Alphonse Juin

SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© LIONEL PÉTILLON

REVUE D'INFORMATION ET DE LIAISON DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES
(4 numéros/an)

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
https://unor-reserves.fr

Directeur de la publication :
MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :
Lionel Pétillon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :
Publicité :
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :
1er trimestre 2025
N° CPPAP : 0519 G 84894

Conception, réalisation et impression :
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

6 Actualités
- Innovation : la guerre des tranchées
- Une journée réserve au GSC IdF
- Devenir réserviste JDC-NG
- Un nouveau treillis multi-environnements

10 Actualités internationales
- Europe de la défense : « *Créer un consensus* »

12 Focus
- La mobilité du matériel militaire en Europe

15 Dossier

PASSATION : un nouveau président pour l'UNOR
- Les remerciements du LCL (R) Philippe Ribatto, ancien président de l'UNOR (2017-2025)
- La feuille de route du MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza, nouveau président de l'UNOR

© DR

24 CIOR
- Séminaire CIOR 2025 : la "*societal resilience*"

26 Sous la loupe
- Quel avenir pour le SNU ?

29 Focus
- Ajuster les règles d'accès aux ordres nationaux pour les réservistes

32 Associations territoriales
- Le mot du lieutenant-colonel (R) Stéphane De Pauw, 1er vice-président
- AOR 74 : biathlon du Semnoz
- A.R.A. Lens : la 1re patrouille de nuit
- UNOR Anjou : un nouveau président

36 Culture / Lu pour vous
- Rencontre avec un auteur : Jean-Louis Thiériot
- Lu pour vous

46 Patrimoine
- L'histoire du drapeau tricolore

49 Publications officielles

1er TRIMESTRE 2025

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

01 JANVIER

7 janvier — Présentation des vœux aux Armées, par le ministre des Armées en cour d'Honneur de l'Hôtel national des Invalides.

9 janvier — Comité national d'entente au siège de la Saint-Cyprienne.

Présentation des vœux de l'UNC par son président national, le général H. Longuet.

20 janvier — Présentation des vœux aux Forces armées par le chef de l'État, à l'École des transmissions (Cesson-Sévigné).

22 janvier — Conférence d'Arnaud Erulin, fils du colonel Erulin (Kolwezi), par l'AOR de Paris.

23 janvier — Colloque du CESA « Supériorité aérienne, maîtrise de l'espace », à l'École militaire.

28 janvier — Assemblée plénière de la Commission Armées Jeunesse, à l'École militaire.

29 janvier — Entretien avec la GMF, partenaire de l'UNOR.
Présentation des vœux de Mme Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.
Présentation des vœux du chef d'état-major des Armées.
Présentation des vœux de l'AOR de Paris et de la région Île-de-France, à l'École militaire.

02 FÉVRIER

12 février — Petit-déjeuner de la Garde nationale, à l'École militaire.

19 février — Rencontres avec Unéo, partenaire de l'UNOR.

28 février — Entretien avec le général d'armée aérienne Jérôme Bellanger, CEMAAE.

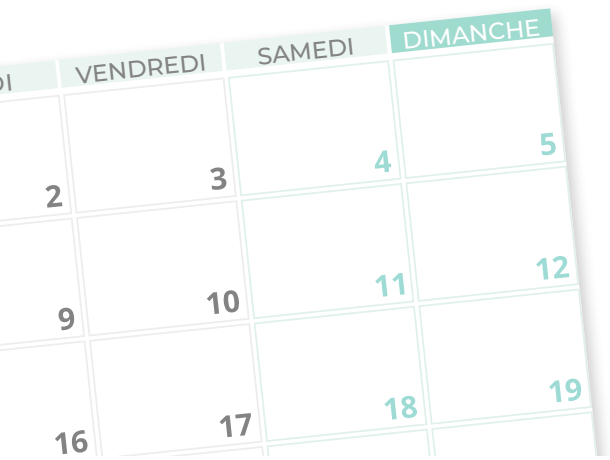

03 MARS

4 mars — Bureau national au siège de l'UNOR.

6 mars — Comité de lecture pour décerner les prix littéraires de l'UNOR : Prix Raymond Poincaré, Prix spécial du Jury et Prix Histoire, remis lors de l'assemblée générale.

11 mars — Cérémonie de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme.

12 mars — *Paris Defence and Strategy Forum*, à l'École militaire.

19 mars — Rencontres avec TEGO, partenaire de l'UNOR.

28 mars — Conseils d'administrations de l'UNOR et ASUNOR.

29 mars — Assemblée générale et passation de la présidence nationale de l'UNOR.

https://**unor-reserves.fr**

LE SITE INTERNET
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne

UNOR

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée & Défense
Réserve et Nation

En savoir + unor-reserves.fr

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

https://unor-reserves.fr

EN BREF…

2 000 PATROUILLES annuelles de réservistes de la gendarmerie sont déployées dans les transports en commun de la grande couronne parisienne. *[source : Région Île-de-France Le Mag, mars 2025]*

***« LA RUPTURE ROBOTIQUE** s'imagine aujourd'hui afin de construire progressivement la tactique des systèmes automatisés qui assurera à la France la maîtrise du combat aéroterrestre en 2040 ».*

[GA Pierre Schill, CEMAT]

LE MUSÉE de la Marine à Paris a accueilli 409 052 visiteurs en un an (nov. 2023-nov. 2024) depuis sa réouverture après travaux. Seulement 136 300 visiteurs s'y étaient déplacés en 2020 avant sa fermeture.

SATELLITE MILITAIRE

La fusée Ariane 6 a placé en orbite, le 6 mars dernier, le satellite militaire CSO-3, troisième composante du système CSO (composante spatiale optique).

CSO-3 a été lancé « *dans le cadre du programme français MUSIS (Multinational Space-based Imaging System), afin de remplacer les satellites militaires d'observation Hélios 2A et Hélios 2B. Ces satellites d'observation militaire garantissent à la France l'accès indépendant et souverain à l'imagerie optique. Outils indispensables de la politique de défense française, ils répondent à des besoins en matière de recueil de renseignements, d'appui aux opérations et de soutien à la géographie militaire.* »

Source : defense.gouv.fr

RETOUR VERS LE FUTUR

LA GUERRE DES TRANCHÉES

Au début du mois de mars, la journée d'innovation de l'armée de terre avait pour thème : « combat et survie en tranchées ».

Faire mention de la guerre des tranchées, c'est inévitablement parler de la Première Guerre mondiale. Les plus érudits diront aussi que la dernière bataille du genre dans laquelle se sont retrouvés des soldats français s'est déroulée à Diên Biên Phu en 1954.

Depuis, les travaux d'anticipation, de concepts interarmées et d'études prospectives s'étaient employés à concevoir une guerre du futur bien loin du quotidien des Poilus : « *mobilité dans la profondeur, puissance aérienne, usage des drones et de l'artillerie longue portée* », nous rappelle le MINARM. Oui mais voilà, « *l'invasion ukrainienne a rebattu les cartes de la conflictualité moderne. Face à ces défis, l'armée de Terre poursuit sa modernisation en développant des solutions adaptées à cette nouvelle réalité opérationnelle.* » Et cette nouvelle réalité s'appelle la guerre des tranchées qui implique « *une modernisation des armes et protections nécessaire à la progression des combattants* » dans ce type de terrain.

© Armée de terre

Plus de 110 ans après la Première Guerre mondiale, les armées sont de nouveau confrontées au combat et à la survie dans les tranchées.

NEUF THÈMES HIGH-TECH ET LOW-TECH

Cette journée thématique d'innovation de l'armée de terre a rassemblé les industriels, les opérationnels et les experts du domaine de la défense. Neuf thématiques ont été abordées autour d'un réseau de tranchées mêlant systèmes *high-tech* et *low-tech*[1] capables de répondre aux problématiques critiques du terrain : « Organiser le terrain », « Gérer son environnement », « Communiquer », « S'approvisionner et évacuer », « Recharger et s'alimenter », « Détecter les menaces », « Se protéger des menaces », « Neutraliser les menaces », « Survivre ». ■

En savoir + unor-reserves.fr

[1] High-tech : la « technique de pointe » ou la « haute technologie » est considérée comme la plus en avance sur son époque (robotique, aérospatiale, IA, numérique, nanotechnologies…). Low-tech : littéralement « basses technologies » ou « technologie sobre et rustique », désigne une catégorie de techniques durables, simples, appropriables, résilientes.

COMMISSARIAT DES ARMÉES

UNE JOURNÉE RÉSERVE AU GSC IDF

Une soixante de réservistes opérationnels des trois armées et du SCA, en poste au Groupement de soutien commissariat d'Île-de-France, ont participé au mois de mars à leur première Journée des réserves.

Dans le cadre de la formation militaire des réservistes opérationnels du Groupement de soutien commissariat d'Île-de-France (GSC IdF[1], plus de 60 réservistes opérationnels se sont réunis au Camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye, le 20 mars dernier, pour la première Journée des réserves organisée par le Groupement.

TERRE, AIR, MER ET COMMISSARIAT

L'objectif principal de cette journée initiée par le commissaire général de 2e classe Olivier Avérous qui commande le GSC IdF, et mise en œuvre par son ORA, le CRC1 (R) Denis Lecoeur et son équipe, était de créer une cohésion entre tous les réservistes.

En effet, s'ils appartiennent au même Groupement, ces réservistes ne se connaissent pas tous car ils sont dans les faits répartis sur plusieurs sites partout en Île-de-France (Paris, Villacoublay, Montlhéry, St-Germain-en-Laye, Versailles, etc.). En outre, ils sont aussi bien issus de l'armée de terre que de la marine, de l'armée de l'air et de l'espace et du service du commissariat des armées. Enfin, leur effectif a été doublé en un an (70 RO actuellement), allant de militaire du rang à officiers supérieurs.

En complément des successives informations données en amphi, les réservistes ont pu participer à différents ateliers spécifiques (secourisme, tir laser...) au sein desquels ont été rappelées et transmises certaines compétences militaires.

© DR

UN GROUPEMENT QUI RECRUTE

Cette journée fut l'occasion également de féliciter et mettre à l'honneur les actions de certains acteurs de la réserve, en présence du CRC1 Gilles Ramanitra, délégué aux réserves du SCA. Enfin, elle a permis de définir et de se projeter vers les missions de soutien de demain mises en œuvre par le GSC IdF. À noter que dans ce cadre, le Groupement de soutien commissariat d'Île-de-France recrute actuellement des réservistes opérationnels dans les spécialités RHL / LOG / FIN / ADM. ■

[1] Nouvelle appellation du Groupement de soutien de la base de défense d'Île-de-France (GSBdD IDF) depuis janvier 2025.

EN BREF...

LA BASE AÉRIENNE de Romorantin a inauguré mi-mars une salle de simulateur de vol au profit de la jeunesse. La BA 273 qui reçoit en effet près de 2 000 jeunes par an leur proposera désormais de s'initier au vol avec quatre simulateurs en réalité virtuelle, montés sur des sièges éjectables réformés.

SMV : le Service militaire volontaire a recruté 1 488 jeunes en 2024 et affiche un taux d'insertion de 86%.

LA FRANCE, l'Italie et le Royaume-Uni ont passé commande de 218 missiles antiaérien et antibalistique Aster supplémentaires. Les trois pays ont aussi confirmé l'accélération de la livraison de ces missiles franco-italiens déjà commandés.

UNE NOUVELLE ÉCOLE de la marine ouvrira ses portes à Saint-Mandrier (Var) en septembre prochain : l'École des apprentis de la Marine proposera aux jeunes lycéens une formation aux métiers de maintenance navale au travers de la préparation d'un baccalauréat professionnel.

LE SSA, Service de santé des armées, compte 4 124 réservistes opérationnels : 1 578 praticiens, 2 348 militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) et 198 cadets de santé.

LA GENDARMERIE DE L'AIR est renommée gendarmerie de l'Air et de l'Espace par décret du 28 février 2025. Placés pour emploi auprès de l'AAE, un millier de gendarmes assurent notamment la sûreté et la protection des bases aériennes.

EN BREF...

LE BATAILLON de réserve d'île de France - 24 régiment d'infanterie, est réorganisé et prend l'appellation de 24e régiment d'infanterie (décision n° 508805 du 20/12/2024).

LA REVUE *Marines & Forces navales* (éd. Ouest France) a publié son ultime numéro (n° 214) en décembre 2024 après plus de 30 ans de parution.

10 000 GENDARMES BLESSÉS en service en 2024 selon le DGGN, le général d'armée Hubert Bonneau, soit pratiquement un gendarme sur dix. Un chiffre en hausse de 4% par rapport à 2023.

1ER FÉVRIER 1925 : centenaire du Centre d'aviation maritime du Palyvestre, plus connu sous le nom de Base aéronavale d'Hyères.

CRÉATION du Régiment de cyberdéfense le 1er janvier 2025. Fondé à partir de la 807e Cie de transmissions, il tient quartier à Saint-Jacques de la Lande, près de Rennes. Il est subordonné à la brigade d'appui numérique et cyber (BANC).

LE GROUPE AÉRONAVAL, articulé autour du porte-avions *Charles de Gaulle*, a été déployé en Indopacifique du 7 au 18 février dans le cadre de l'exercice trilatéral *Pacific Steller* avec les États-Unis et le Japon.

LA 7E BRIGADE BLINDÉE célèbre en 2025 ses 70 ans. Elle est l'héritière de la 7e division mécanisée rapide, créée en 1955 en Allemagne. Son état-major est implanté à Besançon (Doubs) depuis 1961.

ENGAGEMENT

DEVENIR RÉSERVISTE JDC-NG

Pas encore réserviste ? Et si vous postuliez pour devenir réserviste animateur et accompagnateur de la Journée défense et citoyenneté nouvelle génération ?

« *Afin d'être en phase avec les attentes de la jeunesse*, explique-t-on au ministère des Armées, *la JDC est réformée et devient la JDC nouvelle génération* [JDC-NG] *avec des contenus entièrement nouveaux et adaptés : la levée des couleurs à l'arrivée des jeunes, trois ateliers (immersion virtuelle, tir laser, jeu de stratégie de défense).* »
Quoi de plus logique dans cette mutation que de réformer aussi le profil des intervenants en favorisant un recrutement plus jeune ? C'est dans cet objectif que sont ouverts des recrutements spécifiques de réservistes.

FORMÉ EN CINQ À DIX JOURS

« *Le réserviste JDC est un jeune citoyen volontaire qui, après avoir signé un contrat d'engagement*, explique le ministère des Armées, *participe, selon ses disponibilités et les besoins de son autorité d'emploi, à la mission JDC pilotée par la Direction du service national et de la jeunesse (DSNJ).* »

À SAVOIR...

- 1 000 recrutements
- 20 ans minimum
- Grade de sergent à lieutenant
- 85 € à 124 € brut / jour
- 53 € d'indemnité / JDC animée
- 5 à 10 jours de formation
- 1 à 5 ans d'engagement
- 10 à 37 jours d'activité / an
- Allocation d'étude de 100 € / mois
- Aide de 1 000 € au financement du permis de conduire
- Prime de fidélisation

RÉSERVISTES DISPENSÉS DE FORMATION

Ce jeune réserviste « *est spécifiquement recruté par les Armées, directions et services* » pour cette mission. Dispensés de formation militaire opérationnelle, ces réservistes suivront cinq à dix jours de formation (connaissances des armées, pédagogie et sociologie des jeunes, ateliers JDC, etc.), à proximité de leur domicile, dans le Centre du service national et de la jeunesse (CSNJ) le plus proche.

DES ATELIERS THÉMATIQUES

Placé sous l'autorité du chef de session JDC, le réserviste JDC-NG a pour mission de coanimer des ateliers thématiques tels que tir sportif laser et jeu décision défense ; d'accompagner et de guider un groupe de jeunes et de répondre à leurs questions portant sur les métiers des armées, direction et services et la culture militaire. ■

ÉQUIPEMENT

NOUVEAU TREILLIS MULTI-ENVIRONNEMENTS

Les armées françaises disposent désormais d'un nouveau camouflage pour leurs tenues de combat baptisé bariolage multi-environnements.

Étudié pour tromper la vue de l'ennemi, le bariolage multi-environnement (BME) des tenues de combat va remplacer ceux actuellement en dotation, connus sous les appellations « centre-Europe » et « désert ».
En effet, le camouflage BME sera fourni sur tous les théâtres d'opérations aussi bien du territoire national qu'en OPEX. « *Il peut désormais s'adapter à tous les milieux : zone herbeuse, urbaine et désertique* », indique le MINARM. Selon les études et test effectués depuis plusieurs années, le BME « *soustrait mieux le soldat aux vues de l'ennemi et retarde de 25% le moment de sa détection en raccourcissant la distance de 25%, leur offrant une plus grande liberté d'action qu'auparavant.* »

Le MINARM a rappelé aussi que « *la transformation de la tenue militaire accompagne l'évolution du bariolage des matériels et des véhicules, comme le rappellent les motifs triangulaires du camouflage des engins Scorpion et l'utilisation de la couleur «brun terre de France». Cette couleur, créée par l'armée de Terre, fait partie des six couleurs du BME contre quatre sur le treillis actuel, le centre-Europe.* » Il se distingue notamment en cela des camouflages des treillis américains et britanniques auxquels le BME peut faire penser.
Imaginée par la Section technique de l'armée de Terre, la tenue de combat BME a été mise au point par le Service de commissariat des armées. ■

En savoir + unor-reserves.fr

© Antoine Siffroi/Section technique de l'armée de Terre

Le bariolage multi-environnements du nouveau treillis.

EN BREF...

LA MÉDAILLE de la sécurité intérieure (MSI) peut désormais être attribuée avec une nouvelle agrafe (la 37e agrafe spéciale) : "Nouvelle-Calédonie 2024".

INVICTUS GAMES 2025 : pour cette 7e édition, la délégation française était composée de 19 blessés dont 14 issus de l'armée de Terre, trois de l'armée de l'AAE, un de la gendarmerie nationale et un du SSA. La France a décroché 15 médailles (4 en or, 4 en argent, 7 en bronze).

LES DÉPENSES de paiements aux fournisseurs du MINARM étaient de 28,5 Mds € en 2023, soit une augmentation de 11,4% par rapport à 2022.

LE DÉPART D'UNE GRANDE DAME

Née en 1922, Valérie André est décédée le 21 janvier 2025. Elle était un médecin militaire, aviatrice, parachutiste et pilote d'hélicoptère. Son sujet de thèse de doctorat portait sur la pathologie du parachutisme. Elle s'était distinguée au cours de nombreuses missions lors des conflits en Indochine et en Algérie.
Promue médecin générale (avec rang et prérogatives de général de brigade) en avril 1976, elle devenait la première femme générale en France. En 1981, elle était promue médecin générale inspectrice (avec rang et prérogatives de général de division).
Valérie André était grand-croix de la Légion d'honneur et la première femme à avoir été élevée grand-croix de l'ordre national du Mérite.

EN BREF...

DANEMARK : afin d'accélérer son réarmement, le pays envisage de créer un fonds spécial de 6,8 Mds €, utilisé en 2025 et 2026, afin de porter les dépenses militaires à 3% du PIB.

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO et la Fédération de Russie ont signé en novembre 2024 un mémorandum de coopération dans le domaine naval.

EN EUROPE : 76% des personnes interrogées ont déclaré à l'automne 2024 avoir confiance dans l'armée de leur pays, soit + 2 points par rapport au printemps 2024 et + 5 points qu'en 2023. Il s'agit du plus haut niveau de confiance enregistré dans les États membres de l'UE depuis 10 ans. *[source : ÉcoDef # 259, février 2025]*

UN MONUMENT AUX MORTS... BIEN VIVANTS

Le ministère des Anciens combattants canadiens a financé sur les bases de Trenton et Port Hope (Ontario) un monument intitulé « *Presence in absence* ». Il salue les « *membres héroïques des Forces armées canadiennes qui ont fait le sacrifice ultime pour la sécurité de notre pays et de ceux qui sont dans le besoin partout dans le monde* ». Malheureusement, rapporte la presse locale, « *parmi les 67 militaires dont le profil est immortalisé dans le bronze, seulement une vingtaine ont fait le «sacrifice ultime», quatre n'ont même jamais porté l'uniforme et douze sont encore bien vivants* » !

EUROPE DE LA DÉFENSE

« CRÉER UN CONSENSUS »

L'Europe de la défense et la défense européenne sont au cœur des réflexions dans le contexte géopolitique du moment.

© Minarm

Le 6 février 2025, la députée Sabine Thillaye interrogeait en séance à l'Assemblée nationale le ministre des Armées au sujet de l'Europe de la défense.

▪ **Sabine Thillaye, députée :**
« Face à des menaces multiformes, l'Europe doit se réarmer. Plus aucun dirigeant européen ne conteste ce constat ; le sommet informel de ce 3 février[1] l'a prouvé. La France n'a pas à rougir en matière de défense ; son armée et son industrie de défense en témoignent. La question s'impose cependant : comment mieux coopérer dans le cadre européen ?
Plusieurs initiatives proviennent de la Commission européenne, qui vont du renforcement de la capacité des États membres dans l'acquisition du matériel en commun à la création d'un marché unique de la défense.
Soutenir l'acquisition de matériel commun est louable, en vue de maximiser le tronc commun de notre défense européenne et d'aller vers la standardisation, mais comment garantir que les fonds européens profitent d'abord à la base industrielle et technologique de défense européenne ? Faut-il aller vers un marché unique ?
L'Europe de la défense se bâtit aussi par des coopérations multilatérales. Le char du futur, le MGCS, a franchi une étape essentielle le 23 janvier dernier, après la signature du pacte d'actionnariat du MGCS par KNDS Allemagne, KNDS France, Rheinmetall et Thales. Ce projet de coopération industrielle, bloqué depuis 2020, a enfin abouti et c'est une bonne nouvelle. Quelles sont les prochaines étapes ?
Ce 23 janvier, vous avez également signé avec votre homologue allemand un protocole d'accord mettant à disposition, pour trois ans, la brigade franco-allemande au corps d'armée multinational Nord-Est, sous commandement de l'OTAN. Une telle évolution dans le fonctionnement de la brigade montre qu'il est possible de fournir des capacités militaires communes quand la volonté politique est au rendez-vous. Quelle sera la fonction opérationnelle de la brigade dans ce contexte ? »

▪ **M. Sébastien Lecornu, ministre des armées :**
« Je commence par la dernière de ces trois questions. Dans les médias, il est souvent question de l'effort consistant à porter nos dépenses de défense à 2% du PIB dans le cadre de l'Alliance atlantique. La France l'a fait, mais

[1] Réunion informelle des dirigeants de l'Union européenne à Bruxelles, le 3 février 2025, « *concernant la défense européenne et l'impératif pour l'UE d'accélérer sur son agenda propre de souveraineté et de compétitivité, dans la perspective du futur livre blanc sur la défense européenne que présentera la Commission européenne au printemps.* » (source : www.elysee.fr).

il convient à présent de parler des contributions militaires réelles à l'Alliance, soit du nombre de bateaux, de brigades et d'avions effectivement disponibles pour exécuter les différents plans de défense.
La décision prise à Berlin de mettre à disposition la brigade franco-allemande sur le flanc est, en Pologne, illustre utilement ce que peut être la contribution d'un pilier européen au sein de l'OTAN. Vous aurez l'occasion d'en suivre l'exécution.
Objet de votre deuxième question, les programmes d'armement menés en commun sont à différents états d'avancement. S'agissant du système de combat aérien du futur, projet auquel participent également nos amis espagnols, un démonstrateur est en cours de conception. Cet avion doit succéder au Rafale dans un avenir éloigné – vers 2040, voire 2050 – et d'importantes décisions sont à prendre avant la fin de cette année ; pour ce faire, un temps d'information et de discussion avec l'Assemblée nationale et le Sénat devra être ménagé, comme je m'y étais engagé devant le Parlement lors de l'examen du projet de loi de programmation militaire.
Le MGCS, le char du futur, relève quant à lui d'un autre calendrier puisque nous venons tout juste de signer les contrats créant *les joint-ventures* – en mauvais français – entre les entreprises consacrées à sa construction.
Enfin, au moment où Berlin connaît un nouveau cycle électoral, quelle feuille de route commune nous fixons-nous en vue de l'autonomie stratégique européenne ? Alors qu'entrent en fonction une nouvelle équipe à la Commission, un nouveau secrétaire général de l'OTAN, une nouvelle administration américaine, il nous faut créer un consensus en matière de taxonomie, de simplification, d'acquisitions communes, comme le programme européen pour l'industrie de la défense. Nous sommes en train d'y arriver, mais il faut rester prudents. Un tel consensus doit évidemment être bâti avec l'Allemagne, ce qui nous permettra de proposer de se joindre à d'autres partenaires, comme l'Italie ou la Pologne, sans oublier la Grande-Bretagne, car le Brexit n'efface pas les grands enjeux de sécurité collective. » ■

© Patrice Normand

Sébastien Lecornu, ministre des Armées.

TROUPES ET NUCLÉAIRE

Parmi les États membres de l'Union européenne, « *quatre comptent plus de 150 000 militaires d'active : la Pologne (202 100), la France (200 000), l'Allemagne (181 600) et l'Italie (165 500)* », selon le site Internet *touteleurope.eu*.
La France est la seule puissance nucléaire en Europe. « *Elle disposerait de 290 ogives nucléaires. Ce qui permet aux Vingt-Sept, liés depuis le traité de Lisbonne en 2009 par une clause de défense mutuelle (article 42.7) analogue à l'article 5 du traité de l'OTAN, d'être aussi associés à une force européenne de dissuasion nucléaire.* »

Source : www.touteleurope.eu

CÔTE D'IVOIRE : la France a rétrocédé en février la base militaire de Port-Bouët où elle tenait quartier depuis bientôt 50 ans.

UKRAINE : selon certains médias et officiels ukrainiens, près de 1 700 soldats et officiers de la brigade Anne de Kiev, sur les 2 300 formés dans un camp militaire français en 2024, auraient déserté, dont une cinquantaine durant leur formation en France.

BELGIQUE : le ministre de la Défense a annoncé que « *tous les jeunes âgés de 18 ans, hommes et femmes recevront une lettre les invitant à consacrer volontairement une année à la Défense* ». Selon lui, ce service militaire « *volontaire* » permettrait de créer une « *réserve de défense territoriale* ».

OTAN : le Centre d'analyse, d'entraînement et de formation (*Joint Analysis, Training And Education Centre* / JATEC), destiné aux armées d'Ukraine, a été inauguré le 17 février dernier à Bydgoszcz (Pologne). Le JATEC est directement subordonné au commandant suprême allié Transformation (OTAN).

POLOGNE : le ministère de la Défense a confirmé la commande de 96 hélicoptères d'attaque AH-64E Apache (ou Guardian) pour 9,5 Mds de dollars.

SUISSE : pour des raisons de coût, la radio d'urgence de l'armée helvète qui a pour mission d'informer la population en cas de crise majeure cessera de fonctionner via les émetteurs FM à partir de 2027.

TEXTE : LIONEL PÉTILLON

EUROPE

LA MOBILITÉ MILITAIRE

La Cour des comptes européenne a publié en début d'année son rapport spécial consacré à la mobilité militaire dans l'Union européenne. Cet audit met notamment en lumière que les forces armées des États membres de l'UE ne sont pas en mesure de se déplacer rapidement sur son territoire.

La politique de mobilité militaire de l'Union européenne « *vise à permettre un déplacement rapide et sans entrave des personnels, matériels et moyens militaires, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE* », rappelle par la Cour des comptes européenne (CCE).

L'une des conclusions de l'audit effectué par la CCE, publié début 2025, pourrait presque passer inaperçue s'il s'agissait d'alerter sur le Retex d'un exercice. Mais dans le contexte d'une guerre de haute intensité engagée à l'Est de l'Europe depuis 2022 et d'une escalade possible vers les territoires plus ou moins proches selon les experts les plus alarmistes, cette conclusion laisse pour le moins pantois : « *Les forces armées des États membres de l'UE ne sont pas encore en mesure de se déplacer rapidement sur son territoire* ».

La CCE enfonce même le clou : « *Le dernier plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire a connu un succès mitigé en raison de défauts de conception et d'obstacles à sa mise en œuvre. L'objectif visant à assurer un déplacement rapide et sans entrave des personnels, matériels et fournitures militaires, à brève échéance et à grande échelle, tant au sein qu'en dehors de l'UE, n'a pas encore été atteint.* »

© DR

DANS L'URGENCE DU CONFLIT EN UKRAINE

Dans le cadre de cet audit, la CCE « *a examiné les progrès accomplis dans la politique de l'UE en matière de mobilité militaire, en centrant son attention sur le second plan d'action de l'UE (le plan d'action 2.0)* » présenté le 10 novembre 2022, indique l'institution internationale, et qui couvrait la période 2022-2026.

Ce plan d'action 2.0 avait été élaboré par l'UE « *dans l'urgence et dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine* », rappelle la CCE. Il succédait au premier plan d'action de l'UE sur la mobilité militaire établi en 2018. « *Dans son budget pour 2021-2027, elle* [l'UE] *a pour la première fois consacré spécifiquement un montant à des projets d'infrastructures de transport à double usage (militaire et civil)* », indique encore la CCE.

« *Juridiquement, la défense territoriale relève de la compétence des 27 États membres, dont 23 sont aussi membres de l'OTAN. L'UE est une partie prenante relativement nouvelle dans ce domaine* », souligne encore la CCE dont le bilan de l'audit est néanmoins sans appel : « *Globalement, nous concluons que le plan d'action 2.0 ne reposait pas sur des bases suffisamment solides.* »

LIMITES BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

Le rapport spécial de la CCE explique que « *l'organisation des déplacements militaires risque d'accuser d'importants retards pour plusieurs raisons, dont les formalités administratives.* »

À titre d'exemple, elle signale que « *les*

chars de tel État membre ne peuvent pas se déplacer dans tel autre si leur poids dépasse la limite autorisée dans les règles de circulation routière. Dans des circonstances normales, un pays de l'UE exige actuellement une notification 45 jours à l'avance pour autoriser les mouvements transfrontières. »

Par ailleurs, la CCE juge que « *le budget total consacré à la mobilité militaire par l'UE est relativement modeste, avec 1,7 milliard d'euros pour la période 2021-2027* (…). *Avec une demande largement supérieure à l'offre, cette enveloppe était toutefois déjà entièrement utilisée à la fin de 2023. Plus de quatre longues années vont ainsi s'écouler avant que des fonds européens soient à nouveau disponibles pour la mobilité militaire, ce qui compromet la stabilité et la prévisibilité du financement.* »

SANS CONSIDÉRATION DU CONTEXTE

La CCE qui n'est décidément par tendre avec l'UE, reproche à cette institution de ne « *pas suffisamment avoir tenu compte des facteurs géopolitiques et militaires* » lors des choix de financement « *alors que les fonds doivent être bien ciblés pour avoir une incidence* ».

La Cour affirme aussi que « *les projets ont été sélectionnés de façon fragmentaire, pas toujours aux endroits les plus stratégiques et sans prendre en considération le contexte élargi. L'essentiel des projets financés était situé dans l'Est de l'UE, mais les Vingt-Sept n'en ont presque pas soutenu sur la route du sud vers l'Ukraine.* »

LA RÉPONSE DE L'UE

En réponse, la Commission européenne et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont rappelé qu'ils ont agi « *en collaboration avec l'État-major de l'Union européenne (EMUE)* » et « *recensé quatre corridors de mobilité militaire couvrant l'ensemble de l'UE.* »

La Commission indique aussi que ces corridors ont été présentés au Comité militaire de l'UE, qui les a ensuite approuvés en octobre 2024. Elle précise en outre qu'il « *est envisagé d'intégrer les nouveaux corridors prioritaires dans l'annexe II des besoins militaires, qui constitue une base juridique pour orienter et hiérarchiser les investissements futurs dans le réseau de mobilité militaire.* »

© DR

Répondant à l'observation de la CCE qui affirme que « *l'accent n'est pas suffisamment mis, dans le cadre du financement de l'UE, sur les aspects géopolitiques et militaires* », la Commission et le SEAE « *tiennent à préciser que le processus de sélection au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe est un processus concurrentiel fondé sur les critères d'évaluation définis dans l'acte juridique (règlement MIE). Les projets ayant obtenu la note globale la plus élevée sont sélectionnés en vue d'un financement.* (…) *Il se peut, par exemple, que certains projets nationaux soient pertinents sur le plan géopolitique, mais qu'ils manquent de maturité ou d'effet catalyseur. En outre, seuls les projets d'infrastructures à double usage (civil et militaire) peuvent être financés dans le cadre du MIE Transports, et non les projets à des fins exclusivement militaires.* »

Enfin, concernant « *la prévisibilité des fonds disponibles pour la mobilité militaire au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe* », la Commission et le SEAE « *conviennent que le budget était limité*[1], *alors que le déficit de financement réel était exceptionnellement élevé.* » En effet, un budget de 6,5 Mds € avait initialement été proposé dans le projet de cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027. ■

Source : Cour des comptes européenne, rapport spécial 04/2025 intitulé « La mobilité militaire de l'Union – Les défauts de conception et les obstacles rencontrés ralentissent la progression », Office des publications de l'Union européenne, 2025.

À CAUSE DU CODE DE LA ROUTE !

En novembre 2022, le site Internet *Zone militaire/Opex360.com* rapportait la mésaventure rencontrée par le 1er Régiment de chasseurs et révélée par le journal *Le Monde*.

Dans le cadre de la mission *Aigle*, menée au profit de l'OTAN, les chars français Leclerc du 1er RCh devant se rendre à Cincu en Roumanie « *se sont vu opposer un refus catégorique de transit par voie routière de la part de l'Allemagne* […] *au titre de limitation de tonnages s'appliquant même à la Bundeswehr* ».

« *Avec sa remorque, explique l'article, un TRM700-100 affiche une masse [à vide] de 36,79 tonnes. Et un char Leclerc pèse 56,6 tonnes [en ordre de combat]. Soit un total d'un peu plus de 93 tonnes.* » La raison de cette mésaventure était liée au « *code de la route allemand [qui] prend en compte la "charge par essieu", c'est-à-dire la charge maximale admise pour chaque essieu d'un véhicule. Et, outre-Rhin, la limite autorisée serait de 12 tonnes par essieu* » !

[1] Le budget de 1,7 Mds € du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) a été dépensé en seulement trois appels à propositions, pour cofinancer 95 projets à double usage (civil et militaire) dans 21 États membres de l'UE.

Armée & Défense

Réserve et Nation

© Dragos Asaftei/Adobe Stock

ABONNEZ-VOUS

À LA REVUE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS, CITOYENS OU HONORAIRES

4 NUMÉROS PAR AN

(18 € si vous êtes membre d'une association de réservistes affiliée à l'UNOR)

POUR **20 €** SEULEMENT

La revue *Armée & Défense* est une publication de l'UNOR, l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes.

https://unor-reserves.fr

UNOR

Renseignements et abonnements :
dg-unor@orange.fr

PASSATION

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'UNOR

Au mois de mars dernier, l'UNOR a élu son nouveau président national. Après deux mandats aux commandes de notre Union, le LCL (R) Philippe Ribatto a transmis le flambeau au MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza.

Le conseil d'administration de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes s'est réuni le 28 mars 2025 à l'École militaire (Paris).

À l'issue de la consultation des administrateurs, la candidature du médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza a été retenue.

Le lendemain, l'assemblée générale a confirmé ce choix et le MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza a été élu 18e président de l'UNOR. À l'issue de l'AG, le drapeau de notre Union lui a été symboliquement transmis par son prédécesseur, le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto.

Réserviste opérationnel depuis 2007 et notamment président de la région UNOR Midi-Pyrénées, le MC (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza est le deuxième président de l'UNOR issu du Service de santé des armées. ■

En savoir + unor-reserves.fr

© Lionel Pétillon

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO – ANCIEN PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR (1er AVRIL 2017-29 MARS 2025)

PASSATION

BE STRONG *AND FLY WELL**

En janvier 2018, à la présentation des vœux de l'UNOR, je lançais le leitmotiv de nos actions : « *L'UNOR, l'esprit d'engagement pour la France* ». Ensemble, nous avons dépoussiéré l'UNOR, pendant mes deux mandats de président national.

Au moment de passer la présidence à mon successeur, je tiens à remercier chaleureusement ceux que j'ai le plus sollicités, intensément je l'avoue, au premier rang desquels, les membres du bureau national : Sébastien, secrétaire général, qui assure pleinement sa mission à votre service, Jean-Michel qui optimise les finances de l'Union avec professionnalisme, et Stéphane, 1er vice-président national depuis un an, dont l'implication dynamise les présidents de nos régions.
Merci à tous les délégués de missions qui ont porté haut le rayonnement de l'UNOR.

Je remercie vivement les présidents des associations nationales de réservistes, et leurs représentants, pour le soutien avisé, durant la cinquantaine de réunions du bureau national pendant ces huit années.
Je remercie nos valeureux présidents des AOR pour le maintien du drapeau et des valeurs de l'UNOR, dans les territoires. J'adresse également mes remerciements aux présidents des régions, constructifs et travailleurs (ils se reconnaîtront), véritables artisans du rayonnement de nos valeurs qui ont accompagné ma vision stratégique.
Énoncée aux assemblées générales et répétée sans relâche tout au long de nos rencontres sur le terrain, nous avons restauré notre devise pour une UNOR visible, enthousiaste et reconnue jusqu'au ministère des Armées. Bravo et merci pour l'effort, continuez !

© DR

Le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, ancien président national de l'UNOR, du 1er avril 2017 au 29 mars 2025.

J'associe à mes remerciements les salariés de l'UNOR, à qui j'ai beaucoup demandé : Lionel Pétillon, rédacteur en chef d'*Armées & Défense*, sans oublier le lieutenant-colonel (H) Jean Giacomazzo, délégué général de 2017 à 2023 et le capitaine (H) Yves Dalmasie, ancien comptable jusqu'en 2023.

Le MC (R) Jean-Philippe Durrieu a été président de l'AOR 31, puis de la Région UNOR Midi-Pyrénées. Je le félicite de s'être présenté et d'avoir été élu : il accepte le défi de la présidence nationale de l'UNOR, dans une période devenue aussi trouble.
Jean-Philippe et moi-même avons travaillé en confiance depuis des années. Sa ténacité, sa force morale et son implication pour organiser ses équipes permettront de poursuivre la restructuration et la portée institutionnelle de l'UNOR.

* Soyez forts et bon vol

LES ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'UNOR

- 1922-1923 : Raymond Poincaré, capitaine, ancien président de la République.
- 1923-1929 : André Lefèvre, ingénieur militaire de 2e classe, ancien ministre de la Guerre.
- 1930-1940 : Désiré Ferry capitaine, ancien ministre de la Santé publique.
- 1946-1954 : Marcel Rebourset, chef de bataillon, avocat et ancien préfet.
- 1954-1959 : Émile Esmenard, lieutenant-colonel, directeur technique.
- 1959-1960 : Pierre Ferri, lieutenant-colonel, courtier en valeurs immobilières et député.
- 1960-1961 : Eugène Weismann, lieutenant-colonel, As de l'aviation, importateur automobile, fondateur d'une compagnie aérienne.
- 1961-1971 : Louis Rouzée, lieutenant-colonel, ingénieur des Arts et Métiers.
- 1971-1979 : Georges Chresteil, colonel, avocat.
- 1979-1988 : Roger Vienne, colonel, directeur régional d'une papeterie.
- 1988-1994 : Étienne Tissot, médecin chef des services hors classe, professeur, chirurgien.
- 1994-1998 : Damien Milliasseau-Leca, capitaine de vaisseau, expert maritime.
- 1998-2004 : Hervé Théaudière, colonel.
- 2004-2007 : Jean-Jacques Guibert, lieutenant-colonel, directeur d'un cabinet de conseil et formation.
- 2007-2009 : Philippe Lhermitte, colonel, ingénieur.
- 2009-2017 : Jacques Vitrolles, colonel, expert-comptable et commissaire aux comptes.
- 2017-2025 : Philippe Ribatto, lieutenant-colonel, cadre en entreprise, consultant indépendant.

© Yves Dalmasie

Signature le 22 septembre 2020 de la convention concernant les cadets de santé du SSA entre le Dr Jean-Philippe Durrieu (président de l'UNaRéFSSA et de la région UNOR Midi-Pyrénées) et Philippe Ribatto (président national UNOR).

Quelques souvenirs me reviennent de ses précédentes actions de rayonnement :
Je me rappelle en 2017, alors président de l'AOR 31, il avait mis en place des formations à la médecine de guerre dans les diplômes de médecine de catastrophe.
Je me rappelle en 2018, il s'était vu confier l'organisation des Journées nationales d'instruction du GORSSA à Toulouse (thème : « *Le lien armée-nation du SSA face aux nouvelles menaces* »).
Je me rappelle en 2019, il avait organisé avec les équipes de l'UNaRéFSSA[1] et de l'AOR, les Journées internationales de médecine aéronautique et spatiale (JIMAS) pour le compte d'une collaboration entre les armées, le CNES et le MEDES.

Tous les deux nommés par nos directions, au sein des commissions consultatives de nos Armées et Services respectifs, le ministère des Armées nous a honorés de la Légion d'honneur pour « *notre dévouement au service de la réserve* ». Alors c'est en camarade que je lui remets les rênes de l'UNOR pour les années à venir.
Je souhaite, pour notre Union, une orientation stratégique la plus avisée et responsable qu'il soit. Qu'elle incarne les valeurs et les ressources, dont la famille des réservistes a besoin dans l'augmentation des effectifs à venir.
L'élan de nos actions sera poursuivi et renforcé par mon successeur, à qui je souhaite « bon vent » !

> ***« Il n'est possible à un peuple d'être efficacement pacifique qu'à la condition d'être prêt à la guerre. »***
>
> [Raymond Poincaré, premier président de l'UNOR, dans un message aux Chambres, le 20 février 1913]

Je vous dis « Au revoir », avec émotion.

Une page se tourne, et je connais maintenant la satisfaction d'avoir rempli les deux rôles de tout président d'association. D'une part, avoir accompli les missions pour lesquelles j'ai été élu, et d'autre part, présenter mon successeur.

Soyez forts dans vos engagements, sachez rester unis et bon vol à l'UNOR ! ■

[1] UNaRéFSSA : Union nationale des réservistes formateurs du service de santé des armées.

TEXTE : MÉDECIN EN CHEF (R) JEAN-PHILIPPE DURRIEU DUFAZA - PRÉSIDENT DE L'UNOR

PASSATION

EN TOUTE LÉGITIMITÉ HISTORIQUE ET STRUCTURELLE

L'UNOR est face à un tournant de l'histoire où demain se joue aujourd'hui !

C'est avec responsabilité que je prends la présidence de l'UNOR à la suite du LCL (R) Philippe Ribatto. À ce titre, je voulais sincèrement le remercier, lui et les équipes qui ont travaillé avec acharnement, pendant huit ans, pour maintenir cette alchimie fédératrice et associative dans un monde individualiste et déstructurant. Leur abnégation et leur loyauté à la mission ont permis de cultiver et de développer un réseau de confiance et de fidélité entre les associations, les autorités civiles et les armées.
Grâce à leur travail, l'UNOR est plus que jamais un outil efficient de l'esprit et de l'engagement de défense.

Mais clairement, le monde change, avec un retour à des empires qui ignorent le droit international et ne connaissent que les rapports de forces par des confrontations conventionnelles sur fond de doctrine nucléaire décomplexée.
Après l'illusion de la globalisation heureuse, notre défense est maintenant devenue expéditionnaire et "échantillonnaire". Notre ignorance de la réalité et des choix stratégiques d'un angélisme désastreux nous ont précipités dans une impréparation à faire face aux risques et aux enjeux de notre propre survie. Les derniers retournements autour de l'OTAN nous laissant maintenant avec un éclairage cru sur nos insuffisances militaires.
Mais le plus inquiétant est la démobilisation des esprits avec un doute sur notre capacité à nous engager collectivement pour la défense de nos valeurs, de nos familles et de notre territoire.

Alors oui, la tâche est immense pour « mettre à niveau » nos armées. Et nous devons faire confiance aux acteurs politiques et industriels pour « reconstruire » les moyens matériels et humains d'une paix démocratique et européenne.

© DR

Le médecin en chef (R) Jean-Philippe Durrieu DuFaza a été élu président de l'UNOR le 28 mars 2025.

Mais la reconstruction morale de notre nation est l'affaire de toutes les bonnes volontés, qui ne peuvent rester isolées et qui doivent se mobiliser et se rejoindre au sein des organisations, comme l'UNOR, reconnue historiquement « d'utilité publique » dans l'éducation et la gestion citoyenne du lien armée-nation.

L'UNOR doit donc être aux avant-postes pour retisser cette adhésion citoyenne à cette notion d'intérêt général et de légitimi-

té des efforts consacrés à la défense de la nation. Car l'UNOR a hérité de l'histoire une légitimité et une organisation qui nous rend audibles, tant de la part des autorités militaires où nous sommes engagés avec loyauté, que de la société où nous vivons avec nos familles.

L'UNOR POSSÈDE DES LÉGITIMITÉS HISTORIQUES UNIQUES

Alors oui, nous devons expliquer que la première des légitimités de l'UNOR l'est d'abord par le prix du sang des mobilisés tombés lors des grandes guerres du siècle passé. Ces citoyens envoyés au front pour défendre nos valeurs et revenus faire société sans nombre d'entre eux. C'est en 1921 que le président réserviste Raymond Poincaré devint le premier président de l'UNOR, pour faire reconnaître les innombrables sacrifices de simples citoyens devenus soldats et qui avaient besoin de cette juste reconnaissance une fois retournés à la vie civile.
L'UNOR les fédérant comme des gardiens de la mémoire, rappelant sans cesse que nos valeurs républicaines et démocratiques ont été sauvées par le sang et seront régulièrement menacées par l'histoire. Honneur et fierté à nos anciens.

La deuxième légitimité de l'UNOR est celle de représenter et de structurer le lien armée-nation de notre pays depuis plus d'un siècle. Et nous devons expliquer sans relâche qu'avec l'UNOR, nous héritons d'une structuration représentative de la pluralité de la société avec plus de 190 associations.
En effet, non seulement l'UNOR fédère un maillage d'associations interarmées territoriales pouvant irriguer nos concitoyens d'une instruction civique à l'esprit de défense. Mais l'UNOR représente aussi un vrai « monitoring » du pouls de la société en remontant les questionnements, les peurs et les espoirs de nos concitoyens.
À ce titre, l'UNOR est un outil fondamental de l'intimité de notre contrat social que nous devons activer pour défendre notre cohésion et nos valeurs républicaines.

L'UNOR est aussi la « famille des réservistes », où nous pouvons nous reconnaître et nous rassembler au sein des associations nationales des réservistes d'armées. Regroupement historique d'associations nationales fortes et indépendantes, qui représentent la pluralité des engagements autour d'une même mission.
Ces associations nationales travaillent sans relâche à notre reconnaissance et notre protection de réservistes au sein des armées, mais aussi en défendant la juste place de notre engagement au sein de la société. Elles sont les interlocutrices privilégiées des états-majors et l'UNOR doit en renforcer la visibilité pour les rendre plus représentatives et plus visibles.

Ces légitimités historiques et structurelles font de l'UNOR un outil indispensable de la résilience de la nation face aux nouvelles menaces sur le territoire européen.

BIO EXPRESS...

Après des études de médecine, Jean-Philippe Durrieu DuFaza consacre sa carrière à l'exercice de la chirurgie et devient Expert près la cour d'Appel. Il effectue son service national au CHA Larrey de Toulouse (90/04), contracte en 2007 un ESR chirurgical à l'HIARP suivit au 11e CMA (Toulouse) comme responsable de la SeRFRéM[1] du SSA.
Après des actions sanitaires et la mise en place de nombreuses formations hospitalo-universitaires, il reçoit une lettre de félicitations du directeur central du SSA, la Médaille de la sécurité intérieure puis le Prix du lien armée-nation remis par M. François de Rugy, président de l'Assemblée nationale (2018).
Il organise les journées nationales d'instruction du GORSSA[2] 2018 sous l'égide du SSA, récompensées par le Prix Européen Civisme Sécurité et Défense de l'ESDA[3] remis lors du *17th Congress on European Security and Defence* à Berlin.
En 2019, il propose avec succès la création et la mise en œuvre des cadets de santé pour le SSA. Partenaires (UNaRéFSSA[4], conférence des doyens, SSA, GN et UNOR) récompensés par le Trophée civisme, défense et nation 2023 du CiDAN[5] des mains de M. Cambon (président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des armées du Sénat).
Lors de la crise COVID, il lève les « hussards blancs de la santé » autour des réseaux réservistes, qu'il met à disposition des autorités. Pour ces actions civiles lors de la crise sanitaire il intègre la Légion honneur et un témoignage de satisfaction DCA pour ses actions sous ESR.
Il participe, parallèlement à ses ESR, au développement des réseaux associatifs (FNDIRP, ARMRMP, ARROSSA, UNaRéFSSA, AOR31 puis UNOR Occitanie-Midi-Pyrénées)[6].
Auditeur IHEDN, Jean-Philippe Durrieu est chevalier de la Légion d'honneur, titulaires de la MDN bronze (SSA), de la MRVDSI or (GN), de la MSI bronze (Admin pref), de la MHSSA bronze.

[1] SeRFRéM : Section rayonnement formation réserve militaire
[2] GORSSA : Groupement des organisation de réservistes du Service de santé des armées
[3] ESDA : *European Security and Defence Assembly*.
[4] UNaRéFSSA : Union nationale des réservistes formateurs du service de santé des armées.
[5] CiDAN : Civisme Défense Armée Nation. [6] FNDIRP : Fédération nationale des déportés et internés résistants patriotes. ARMRMP : Association régionale des médecins de réserve de Midi-Pyrénées. ARROSSA : Association des réservistes de la région Occitane du Service de santé des armées.

Nous devons donc optimiser notre structure pour la proposer à nos institutions, afin que les autorités régaliennes s'appuient sur l'UNOR pour cultiver le vivier sociétal en amont, pour générer cet esprit d'engagement vers la réserve et par là même créer la gestion d'une « communauté du réserviste », fière de son engagement et bien dans nos associations.

L'UNOR EST UN OUTIL EN ADAPTATION PERMANENTE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

Pour ce faire, nous devons avoir une stratégie claire ou chacun devra prendre sa place. Et cela passe par une introspection objective afin de poursuivre le travail « d'athlétisation » de l'UNOR, afin d'en faire une structure pérenne, adaptée à notre jeunesse et pouvant soutenir une montée en puissance sur le long terme.

1/ Tout d'abord, nous allons engager un travail d'audit moral « des moyens et des actions » des associations composant l'UNOR.
Avec un questionnement ouvert : « *qu'avez-vous besoin dans l'UNOR de demain pour être meilleurs dans vos missions d'associations territoriales et nationales ?* ». Les présidents, des organisations nationales, le vice-président des associations interarmées territoriales et le délégué UNOR jeunes auront en charge la mission de mener ces « états généraux » des associations avec l'élaboration d'un document de synthèse d'ici la rentrée 2025.
L'UNOR pourra ainsi développer toute une politique de renforcement et de soutien à destination des associations territoriales et nationales structurantes de notre légitimité.

2/ Ensuite, faire un bilan de notre outil de gestion national : « L'UNOR est-elle organisée et utilise-t-elle les outils de gestion et de communication adaptés à notre mission à l'horizon des vingt prochaines années ? ».
Un comité d'étude sera monté autour du bureau afin de faire rapidement un audit et de proposer les premiers arbitrages garantissant de notre pérennité et notre montée en puissance. D'autres arbitrages et adaptations accompagneront l'évolution des objectifs de l'UNOR.

3/ Organiser une « Académie de l'UNOR » travaillant sur la doctrine en interne et proposant des contributions à nos partenaires de défense.
Un think tank « penser la réserve » va être créé au sein des délégations nationales afin de proposer régulièrement nos contributions sur des sujets d'actualité impliquant la réserve.
Chaque association nationale et territoriale interarmées, ainsi que l'UNOR jeunes, désigneront des rapporteurs qui rejoindront un panel d'experts référents. Nous proposerons des collaborations transversales thématiques vers l'IHEDN et d'autres think tanks (Academ...) ou fondations (FRS, IFRI, IRSEM...) tant au niveau national que régional, afin d'irriguer de nos réflexions, être une force de travail doctrinale et augmenter notre visibilité institutionnelle.
Des tables rondes territoriales organisées par l'UNOR pourront associer nos réservistes à ces réflexions thématiques.
Un « Conseil académique des prix et reconnaissances » aura pour rôle de mettre à l'honneur des travaux universitaires, des actions

© DR

Signature en 2020 de la convention concernant les cadets de santé entre le Dr Jean-Philippe Durrieu (président de l'UNaRéFSSA) et la GBA Véronique Batut (secrétaire général de la Garde nationale).

remarquables et des livres sur la réserve militaire et l'engagement.
Afin de reconnaître et servir de pépinière des idées et des engagements aux côtés des générations futures. Nous pourrons ainsi :
Organiser des prix et participer à des jurys avec nos amis de l'association CIDAN (Civisme Défense Armée Nation) pour mettre à l'honneur des travaux territoriaux originaux et remarquables.
Décerner des prix universitaires (thèses, mémoires) sur des travaux du lien armée-nation afin de mettre en valeur notre jeunesse et leurs familles.
Appuyer le prix littéraire Raymond Poincaré de l'UNOR qui récompense annuellement, avec une maturité reconnue, des livres sur la défense.

La doctrine au sein de l'UNOR doit être au service de la mission, de nos autorités civiles et militaires, qui déterminent et défendent l'intérêt général de notre nation démocratique. Nous devons en être l'outil d'éducation, d'explication, de reconnaissance et de découverte grâce à notre maillage national et territorial.
Nos ambassadeurs territoriaux associatifs doivent en être les instigateurs actifs dans une subsidiarité citoyenne. Notre objectif étant de créer une véritable sphère d'influence autour de nos réseaux de réservistes, afin que nos concitoyens puissent se reconnaître en nous et rejoindre nos rangs si une crise majeure devait survenir.
Nous devons investir dans les hommes et les femmes qui n'ont pas conscience des épreuves qui nous menacent et qui n'ont plus conscience de notre force collective.

« Nous avons besoin de réfléchir tous ensemble à la défense de nos valeurs. »

[Général d'armée aérienne J-P Paloméros]

4/ Augmenter la visibilité des associations de l'UNOR par le portail de la « maison du réserviste et de l'engagement citoyen ».
Actuellement, les citoyens sont en plein questionnement face à cette tourmente des alliances et des conflits se rapprochant. Les angoisses individuelles et collectives sont légitimes et il est important pour la cohésion sociale d'expliquer l'organisation de la résilience de la nation et de répondre efficacement à toute volonté de rejoindre la communauté des réservistes.
Encore aujourd'hui, le quidam en recherche d'informations sur les différentes associations de réservistes se retrouve face à un dédale d'acronymes ou une absence de visibilité territoriale qui découragent nos jeunes concitoyens, habitués à une information rapide et digeste. Nous sommes en fait face à un empilement de tiroirs associatifs manquants de visibilité et d'une couverture territoriale panoramique. À l'évidence, nous communiquons mal et de manière éparpillée avec les futurs réservistes, les citoyens et la société en quête d'informations.

L'UNOR est dans sa mission d'harmoniser et de rendre lisible la présentation de l'offre d'engagement et d'augmenter la visibilité des associations nationales et territoriales. Notre rôle est de faire que le citoyen en quête d'informations puisse trouver facilement et surtout de retrouver rapidement les réponses à ses questions tout en se sentant potentiellement attendu avec bienveillance.
Nous allons donc établir un portail unique internet « du réserviste et de l'engagement citoyen » qui sera organisé comme une armoire, avec une présentation thématique de tous ces tiroirs associatifs. L'UNOR deviendra le pôle de référencement naturel de l'information et le creuset où chaque citoyen saura retourner spontanément pour trouver sa place et rejoindre les forces de résilience d'une nation confrontée à une crise. Le futur réserviste pourra ainsi rejoindre, lors de sa dynamique d'engagement, la communauté des associations nationales et territoriales de son choix.
Comme le disait le maréchal Niel, « *dans l'armée, pour réussir, il faut deux de ces trois choses : du savoir, du savoir-faire, du savoir-vivre* ». Mais il rajouterait sûrement en 2025 le « faire savoir ».

© DR

Le Dr Jean-Philippe Durrieu (président de l'UNaRéFSSA) sur un vaccinodrome lors de la pandémie du COVID 2021.

© DR

Remise par le GBR Richoux du trophée européen Civisme sécurité et défense 2018 de l'*European Security and Defence Assembly* (ESDA) lors du 17e *Congress on European Security and Defense* à Berlin.

5/ Ouvrir l'UNOR à la pluralité des engagements de la nation autour d'une même mission.
Au sein de nos associations, nous constatons tous que notre assiette de recrutement diminue naturellement par le vieillissement des générations du « service national obligatoire » qui représentaient environ 200 000 personnes annuellement en 1995, soit moins de 40% d'une classe d'âge.
La culture militaire de « l'appelé du contingent » et du « réserviste » était profondément ancrée dans notre nation pour l'avoir vécu avec des « conscrits » dans chaque famille. Depuis plus de 30 ans, l'armée est devenue une affaire de professionnels et l'esprit de cet engagement militaire ne subsiste et ne vit que dans les familles de militaires ou chez ceux qui ont gardé conscience que le bien collectif de nos valeurs est fragile et menacé.

Nous avons su élargir les statuts, avec intelligence et camaraderie, de l'UNOR de 1912 des « officiers de complément » à l'UNOR de 2021 de l'Union nationale des officiers et des organisations de réservistes, avec un grand principe associatif qui veut que nous soyons ensemble sur le terrain, concitoyens dans la nation et réunis dans les associations.
Ainsi, nos associations ont vu les équipes de terrain s'étoffer par des camarades unis par un même engagement et portant ensemble des événements de meilleure tenue et de convivialité communicative. Il est bon de rappeler que les statuts nationaux de l'UNOR permettent toutes les initiatives d'ouverture à la société, dans cet esprit de fédération d'associations territoriales et nationales indépendantes.

Ceci étant précisé, nous devons suivre l'objectif premier du président de la République d'avoir un ratio d'un réserviste pour deux militaires d'active en 2035. C'est un objectif qui paraissait initialement ambitieux et qui malheureusement devient impérieux à la lumière des dernières actualités de l'OTAN sur notre continent européen.

Ce besoin de développement inédit de la réserve à 105 000 à l'aube 2035 nous met au défi de les accueillir au sein de nos associations de réservistes. C'est la raison pour laquelle ces futurs réservistes doivent nous connaître, en amont de l'engagement, et nous rejoindre parallèlement lors de leur démarche d'engagement.
Nous savons tous qu'il est compliqué ensuite de les intégrer par la simple absence de croisement des informations ou des communications laborieuses vers une jeunesse totalement dématérialisée. Un travail national va être engagé avec les associations nationales des réservistes d'armées pour intégrer systématiquement une information sur nos associations de l'UNOR au processus officiel d'engagement.

De même, nous devons comprendre que les crises qui s'annoncent peuvent impacter durablement la vie de nos familles et l'organisation de notre nation. Cet impératif nous appelle tous à un sursaut national dans une dimension inédite d'aguerrissement et d'endurance morale autour d'un vécu patriotique républicain.
Cette transformation de crise nous faisant rentrer de plain-pied dans une culture de paix que l'on doit défendre ensemble. Ainsi grâce à notre proximité territoriale et notre légitimité nationale nous devons être le « métier à tisser » de ce nouveau maillage moral et patriotique de l'esprit de résilience de notre nation.
Nous devons en accepter l'ambition et habiter avec exemplarité et fierté l'engagement dans la réserve d'une nation menacée.

« Plus que jamais, les futures élites militaires doivent s'ouvrir à toutes les sciences, technologies et données qui irriguent désormais un champ de bataille ; mais aussi à la compréhension du fonctionnement des sociétés civiles pour mieux appréhender les menaces hybrides. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées]

Outre une incorporation au fil de l'eau pour ces nouveaux réservistes, il est primordial d'avoir en permanence à l'esprit que nous ne sommes qu'un maillon de cette chaîne de résilience. En effet, en cas de crise majeure, les volontaires de la réserve opérationnelle militaire (RO), de la réserve civile de la Police nationale, de la réserve sanitaire, de la réserve civile pénitentiaire et de la réserve de sécurité civile peuvent être convoqués conjointement au sein de la réserve de sécurité nationale.
Il paraît donc central de travailler sans relâche avec nos associations à cette capacité de répondre ensemble à des défis. Car se retrouver ensemble, dans un élan citoyen lors des crises majeures, c'est se connaître en amont, se former à côté les uns des autres et se retrouver régulièrement pour vivre de concert un engagement commun autour d'un esprit de défense.

© DR

Remise du trophée civisme et défense du CIDAN 2023 au Sénat remis par M. Cambon (président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des armées) au Dr Jean-Philippe Durrieu (président de l'UNaRéFSSA et de la région UNOR Midi-Pyrénées) au président Ribatto (UNOR), au Pr Lerolle (conférence des doyens) en présence du MGI Koulmann (directeur DFRI SSA), du GBR Poisbeau (SGA GN), du MCSCN Prété (DRES SSA) et du MG Colcombet (ex-DRES SSA).

6/ Tenir notre place dans la reconstruction de l'esprit de défense.
À l'image d'une convergence d'analyse entre les autorités politiques et les autorités militaires, plus personne ne nie l'existence d'une spirale "escalatoire" qu'il serait naïf ou dangereux d'ignorer. Et dans ce bal des rodomontades guerrières, il semble évident que la première des forces de dissuasion est l'unité de la nation.
C'est donc à nous, membres des associations de l'UNOR, d'utiliser la puissance d'engagement, d'exemplarité et de loyauté que l'on connaît dans nos rangs, pour réveiller et structurer la force que notre nation ignore encore en elle. Car, comme dans tous les rendez-vous de l'histoire, il y a ceux qui le veulent, ceux qui le peuvent et ceux qui le font.

Ainsi nous devons avoir l'ambition de redéfinir ce nouvel équilibre et ce nouvel élan de l'esprit de défense autour de nos valeurs démocratiques. Ne pas prendre à bras le corps ce combat des valeurs de la démocratie et de l'âme de notre nation laisserait nos concitoyens en proie à la guerre hybride de nos adversaires.
Ce poison des âmes est la pire des armes, en jouant de nos doutes et de nos angoisses. Utilisant des stratégies de désinformation qui perturbent nos processus démocratiques, alimentant les haines, semant le doute et cultivant la méfiance de la société par des « fake News » toujours plus perfides.

Nos concitoyens, abandonnés par des années d'individualisme consumériste, sont devenus fragiles, vulnérables et ont oublié que notre pacte républicain s'est construit par une mobilisation collective autour d'un contrat social démocratique. De nombreuses tentatives institutionnelles, comme le SNU, ont essayé en vain de "retricoter" cette cotte de mailles républicaine indispensable à notre protection.

Malgré des budgets records tournant au « *damage control* », ces dispositifs louables n'ont jamais gagné leur représentativité territoriale et leur légitimité nationale. Domaines qui sont les atouts et la force de l'UNOR depuis ses fonts baptismaux.

L'UNOR doit sans complexe revendiquer un savoir-faire et un savoir-être territorial. Nous allons proposer nationalement nos services par de véritables délégations de missions de service public. Ainsi, sur des objectifs clairs où les services de l'état manquent de réseaux et n'arrivent pas à leurs fins, nous pouvons prendre en responsabilité des parts de cette mission.
Cette approche partenariale autour d'objectifs précis renforcera d'autant plus la légitimité historique d'utilité publique des associations de l'UNOR. Cette confiance institutionnelle renouvelée serait une juste considération, mais surtout un atout indéniable pour notre efficience territoriale. Ainsi, nous serions plus à même d'irriguer en légitimité notre maillage national, servant d'ancrage à la future structuration de crise. Nous servirions ainsi de référentiel pour organiser des partenariats territoriaux autour des objectifs délégués.

Dans notre monde en proie à des recompositions incertaines qui inquiètent notre nation et nos familles, il nous faut nous rassembler, nous proposer et agir sans repos. Nous en avons les moyens et ne pas le faire serait quelque part rater les rendez-vous qui s'annoncent.

© DR

Journées internationales de médecine aéronautiques et spatiales (JIMAS2019) de Toulouse. De gauche à droite : le MC (R) Jean-Philippe Durrieu (président de l'UNaRéFSSA et de la région UNOR Midi-Pyrénées), le médecin général des armées Maryline Gygax Généro, directrice centrale du Service de santé des armées, et le LCL(R) Philippe Ribatto (président national UNOR).

primordiale dans la reconstruction d'une entité militaire d'opposition commune à la menace russe. Nous devrons en appuyer démocratiquement les choix et les sacrifices. Car la plus grande faille est l'absence de conscience européenne de défense qui resterait la dissuasion ultime portée par 450 millions d'habitants.
Nous devrons y travailler prioritairement avec nos camarades de la CIOR (Confédération interalliée des officiers de réserve) et reconstruire avec eux l'OTAN européen des réservistes. Soyons unis pour et sachons nous préparer et rendre plus forte la parole de la France et des européens.

« Dans une démocratie, grande et glorieuse comme l'est la République française, c'est tout autant la responsabilité du soldat que du politique que d'assumer cette mission au nom du peuple, et devant l'Histoire. »

[Sébastien Lecornu, ministre des Armées]

7/ S'ouvrir à l'international dans une Europe de la réserve en attendant celle de la défense.
S'ouvrir à nos partenaires européens de défense est simplement une question de survie après la volte-face inattendue de nos partenaires des États-Unis d'Amérique. La France, précurseur incompris de cette volonté de défense européenne, se retrouve bien seule, mais crédible avec une dissuasion nucléaire de premier plan et des armées conventionnelles réduites mais cohérentes et aguerries.
Nous devons avoir confiance en nos dirigeants politiques et nos chefs militaires pour prendre les bonnes décisions stratégiques tant humaines qu'industrielles.

Le reste de l'Europe de la défense est soit absente soit sous des formats présentant de lourdes lacunes voire une inexpérience opérationnelle. Mais tous s'accordent sur la nécessité de construire une interopérabilité militaire en même temps qu'un rattrapage à marche forcée pour combler le retard.
La place des décisionnaires politiques nationaux et européens est

En conclusion…

- L'UNOR est un outil de légitimité historique avec une grande modernité opérationnelle sur l'esprit de défense d'une nation aux prises avec le retour de conflits impérialistes. Nous devons finaliser la modernisation et l'adapter à notre nouvelle mission auprès d'une population connectée et mobile.
- L'UNOR doit proposer une doctrine claire et une stratégie ambitieuse reposant sur sa légitimité historique et son savoir-faire.
- L'UNOR doit être à la pointe de la mission, pour travailler sur le vivier national en amont de l'engagement de défense, puis pour accueillir les futurs réservistes dans notre communauté associative et ensemble faire vivre plus largement l'esprit de défense nationale.

Cette mission est le rendez-vous de l'histoire que nous allons vivre ensemble avec l'UNOR.
Mais être avec vous est un honneur, une promesse et un espoir. ■

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (OLRAT) CHARLES BERTIN - CHEF DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE À LA CIOR

OTAN

SÉMINAIRE CIOR 2025

Le dernier séminaire de la Confédération interalliée des officiers de réserve avait pour thématique "*societal resilience*" (résilience de la Société).

Le séminaire 2025 a porté sur le thème crucial de la résilience de la Société, et a donc placé les réserves et la population au cœur des débats.

Il a réuni du 26 au 28 janvier des chefs militaires, des décideurs politiques, des experts du secteur et des universitaires pour explorer des stratégies visant à renforcer les communautés, les économies et les capacités de défense dans un contexte d'instabilité géopolitique.

Les discussions ont porté sur les dimensions clés de la résilience, notamment la préparation militaire, la stabilité économique, la sécurité technologique et l'adaptabilité politique, soulignant la nécessité d'une collaboration intersectorielle et d'une innovation stratégique.

© DR

Prise de parole du colonel Jørn Buø (*NOR Army*), président de la CIOR.

Le séminaire a souligné l'importance de mobiliser et de former les réserves, d'intégrer les entreprises aux cadres nationaux de résilience et de tirer parti des avancées technologiques pour atténuer les menaces émergentes telles que la cyberguerre et les perturbations économiques.

En examinant la résilience sous l'angle de la gouvernance, de l'engagement civique et de la stratégie de défense, les participants ont identifié les meilleures pratiques pour bâtir des sociétés adaptatives et robustes, capables de résister aux crises.

Invité de dernière minute, le brigadier général Serhiy Melnyk, actuel vice-ministre de la Défense d'Ukraine, a complété le panel d'orateurs.

S'ADAPTER ET SURMONTER LES DÉFIS

Le séminaire a mis en lumière diverses dimensions qui contribuent à la résilience de la Société. Les discours liminaires ont souligné l'importance de la préparation dans les domaines militaire, sociétal, économique, culturel et politique.

Il a souligné la nécessité pour des mesures proactives visant à anticiper et contrecarrer les menaces potentielles, garantissant ainsi qu'une société puisse s'adapter et surmonter les défis efficacement.

© DR

FORCES ARMÉES ET RÉSERVES

Pour gérer efficacement les crises, les armées doivent être bien préparées, les réserves jouant un rôle crucial dans l'augmentation de leurs capacités.

Les thèmes clés comprennent :

- **Disponibilité des informations sur les réservistes :** il est essentiel de disposer des coordonnées et de l'état médical des réservistes à jour pour faciliter une mobilisation rapide. Cela garantit que les armées peuvent contacter rapidement les réservistes en cas de crise.
- **Accès à l'équipement de base :** les réservistes doivent avoir accès à l'équipement nécessaire, soit stocké de manière centralisée, soit conservé chez soi. Bien que le fait d'avoir de l'équipement chez soi permette aux réservistes un déploiement flexible, cela peut poser des problèmes si le réserviste et son équipement se trouvent à des endroits différents pendant une crise.
- **Formation adéquate :** les réservistes doivent être suffisamment formés, les programmes de formation variant selon

© DR

Conférence du brigadier général Serhiy Melnyk, vice-ministre de la Défense d'Ukraine.

les pays. Les pays occidentaux considèrent souvent les réservistes comme un vivier de talents spécialisés pour des missions spécifiques, tandis que les pays d'Europe de l'Est se concentrent sur leur contribution à la force en temps de guerre. Une formation adéquate permet aux réservistes de connaître leur rôle et de réduire les frictions lors de la mobilisation.

SOCIÉTÉ ET POPULATION

Une population civile préparée peut alléger le fardeau militaire en cas de crise. Les points clés comprennent :

- **Mesures de préparation de base :** les citoyens doivent stocker des biens essentiels et être conscients de la fragilité des infrastructures modernes. Le fait de pouvoir survivre sans électricité, sans nourriture fraîche et sans eau pendant un certain temps permet une meilleure planification et une réponse plus coordonnée.
- **Rôles civils actifs :** les civils peuvent contribuer en assumant des rôles de non-combattants, tels que les premiers intervenants ou les constructeurs d'abris. Éduquer les civils à participer à la gestion des crises peut considérablement améliorer la résilience.
- **Tirer parti des structures sociales :** l'utilisation des structures sociales existantes, comme les communautés religieuses, peut garantir un engagement plus élevé et des mises à jour régulières des connaissances. La confiance préexistante et les «chaînes de commandement» informelles peuvent faciliter une action rapide en cas de crise.

ÉCONOMIE ET ENTREPRISES

Les entreprises civiles peuvent fournir un soutien essentiel en cas de crise. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- **Accords avec les entreprises :** les gouvernements peuvent conclure des accords avec des entreprises pour réserver ou libérer des capacités en cas de crise. Cela garantit que l'expertise et les ressources des entreprises sont disponibles en cas de besoin, offrant potentiellement des solutions plus efficaces que les options militaires dans les zones à faible menace.
- **Solutions innovantes :** les entreprises peuvent contribuer à la résilience militaire en fournissant des équipements et des solutions innovants. Une harmonisation plus étroite entre l'armée et les entreprises sur les besoins et les volumes est essentielle pour un soutien efficace.
- **Utilisation des capacités commerciales :** les entreprises disposant de capacités utiles en cas de crise, telles que la restauration, le logement et les infrastructures, peuvent jouer un rôle important dans le soutien des efforts militaires et civils.

CULTURE

En temps de crise, un sentiment d'appartenance et d'objectif est essentiel. Les points clés comprennent :

- **Encourager des récits positifs :** mettre l'accent sur les valeurs et l'identité collectives peut motiver les citoyens à endurer les épreuves. Un récit positif aide à maintenir le moral et l'unité.
- **Droit humanitaire et droits de l'homme :** renforcer l'importance du droit humanitaire et des droits humains fondamentaux est crucial, en particulier face à des adversaires qui ne respectent pas ces principes. Cela permet d'éviter que ses propres forces ne recourent à des mesures similaires.

POLITIQUE ET INSTITUTIONS

Il est essentiel de maintenir des institutions et des organes décisionnels fonctionnels. Les thèmes clés comprennent :

- **Protéger les organes directeurs :** assurer la sécurité des décideurs par le biais d'une protection militaire, de bunkers ou des «*Doomsday planes*"[1] est essentiel pour maintenir la gouvernance pendant les crises.
- **Résilience politique :** la résilience face à la déstabilisation et à la guerre de l'information est de plus en plus importante. Cela comprend la préservation de la capacité à mener un débat constructif et à parvenir à un consensus au sein de la société.
- **Discours politique constructif :** dans un environnement polarisé, il est essentiel de maintenir un discours politique capable de résister aux tentatives de manipulation de l'opinion publique. C'est l'un des plus grands défis pour assurer la résilience politique. ■

[1] Surnommé «avion du jugement dernier» ou «avion de la fin du monde» pour sa capacité à survivre à une explosion nucléaire, cet avion est conçu pour protéger le président des États-Unis et d'autres hauts fonctionnaires et servir de centre de commandement militaire dans les pires scénarios.

TEXTE : LIONEL PÉTILLON

ARMÉE-NATION

QUEL AVENIR POUR LE SNU ?

Le président de la République a annoncé au mois de mars « *une refonte du Service national universel (SNU) pour qu'il corresponde aux besoins de la nation et aux priorités que nous avons identifiées* ». Le SNU avait pourtant été quasiment enterré fin 2024 !

En octobre 2024, un rapport de la Cour des comptes, suivi par le vote des sénateurs et des députés, annonçait sans le dire la quasi fin du Service national universel (SNU). Faute de budget, sa généralisation à l'horizon 2026 semblait très compromise.

Mais c'était sans compter avec les bouleversements géopolitiques actuels qui provoquent par effet de ricochet une forme de renaissance du SNU.

Mi-mars, le président de la République annonçait en effet « *dans les prochaines semaines une grande refonte* » du service national universel, sans doute dans l'esprit de nourrir le vivier d'une réserve militaire, et la volonté de « *permettre à une jeunesse volontaire d'apprendre avec les armées et d'en renforcer les rangs* ».

À l'heure où nous mettons sous presse, cette « *grande refonte* » n'est pas encore connue, ce qui n'empêche pas de faire l'état des lieux du dispositif SNU à ce jour.

LES ÉLUS TRÈS CRITIQUES

« *Deux chambres, deux majorités, mais un même résultat* », pouvait-on lire dans

© DR

UN « *TEMPS DE SERVICE MILITAIRE UNIVERSEL* »

Initialement annoncé, « *dans une période encore fortement marquée par les attentats de 2015, comme un «service national obligatoire», destiné à succéder au service militaire suspendu par le législateur en 1997* », rappelle la Cour des comptes, le SNU devait permettre aux jeunes de « *faire l'expérience de la vie militaire et d'être des acteurs à part entière de l'esprit de défense* ».

Dans son discours sur les enjeux de défense (mars 2017), le candidat Emmanuel Macron annonçait en effet la mise en place d'un « *service national universel, encadré par les armées et la gendarmerie nationale* » s'adressant « *aux jeunes femmes et hommes aptes de toute une classe d'âge, soit environ 600 000 jeunes par an* ». « *Chaque jeune Français ira ainsi à la rencontre de ses* concitoyens », poursuivait le candidat à l'élection présidentielle, et « *fera l'expérience de la mixité sociale et de la cohésion républicaine durant un mois.* » Et le futur Président d'ajouter : « *Ce temps de service militaire universel* » sera une « *expérience directe de la vie militaire, de ses savoir-faire et de ses exigences* » permettant aussi de « *disposer, en cas de crise, d'un réservoir mobilisable complémentaire de la Garde nationale* ».

Initialement, cette mesure ne figurait pas dans le programme du candidat Macron. Elle était en revanche âprement défendue par François Bayrou, soutien de la première heure du futur président de la République.

À l'heure du bilan, « *le dispositif retenu s'en est finalement éloigné, dans son format comme dans ses objectifs* », constate le rapport de la Cour des comptes.

** Discours du candidat Emmanuel Macron sur les enjeux de défense - Paris, le 18 mars 2017.*

LE BUDGET EN CAUSE…

La Cour des comptes indique que « *le chiffrage du coût du SNU généralisé à l'ensemble d'une classe d'âge, dans sa configuration actuelle, est de 2 Mds €* ».
« *Cependant, il est centré sur la première phase*[1] *du dispositif et ne correspond donc pas à une évaluation de son coût global* », précise encore la Cour, pour qui :

- malgré « *un effort consenti important, et une croissance rapide du montant correspondant, de 30 M€ en 2020 à 160 M€ en 2024, les crédits exécutés ont pourtant été chaque année largement inférieurs aux crédits inscrits en loi de finances initiale ;*
- *la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 prévoit une montée en charge importante de ces crédits (329 M€ en 2027). Celle-ci n'est toutefois pas compatible avec une généralisation du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge d'ici 2027 ;*
- *l'estimation, proche de 2 300 € par jeune pour 2021 et 2022, ne prend pas en compte les coûts d'administration du dispositif, portés par le programme 214 (soutien de la politique de l'éducation nationale), ni les coûts supportés par les autres ministères*[2] *;*
- *la prise en compte des charges correspondantes conduit à un coût par jeune proche de 2 900 € pour l'année 2022. Ce chiffrage reste incomplet, non seulement parce que l'implication des autres financeurs (collectivités territoriales notamment) ne peut être quantifiée, mais encore parce qu'il ne concerne que la phase 1 du SNU ;*
- *les coûts de fonctionnement annuels du SNU se situent entre 3,5 à 5 Mds €, sans compter les coûts d'investissement à venir.*

[1] Phase 1 : séjour de cohésion, phase 2 : mission d'intérêt général, phase 3 : engagement.
[2] Ensemble des ministères concernés en complément du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : ministère des Armées, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ministère délégué chargé des Comptes publics.

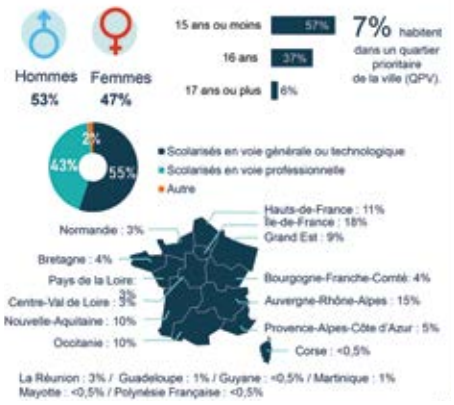

© Ipsos pour l'INJEP

Profil participants séjour cohésion programme CLE (classes et lycées engagés) en 2024.

Le clou était enfoncé par le sénateur Éric Jeansannetas qui déclarait : « *Après cinq ans d'expérimentation, il n'apparaît pas que le SNU apporte une plus-value suffisante (…) pour justifier la poursuite de son déploiement* ». Un constat sans appel, fruit d'un rapport produit en 2023 dont le sénateur est l'auteur[1].

GÉNÉRALISATION À L'ARRÊT

Face à ces cris du cœur et du porte-monnaie, le Gouvernement a répondu qu'il « *ne* [souhaitait] *pas supprimer le Service national universel* », mais que « *la situation financière telle qu'elle est aujourd'hui ne* [permettait] *pas la généralisation* ».

La porte-parole du Gouvernement mettait ainsi en octobre dernier un sérieux coup de canif dans l'annonce faite quelques mois plus tôt par le Premier ministre Gabriel Attal lors de sa déclaration

> ***« Les objectifs assignés au SNU s'articulent autour des notions de résilience de la Nation, de cohésion nationale, d'engagement, d'orientation et d'insertion des jeunes. Ils demeurent, à ce jour, incertains et mal compris, notamment par les jeunes. »***
>
> **[Cour des comptes - sept. 2024]**

les médias fin octobre 2024. L'objet de cette rare concorde politique a pour nom le Service national universel (SNU).
Dans leurs commissions des finances respectives, l'Assemblée nationale et le Sénat ont en effet voté le 30 octobre 2024 pour la suppression du Service national universel (SNU) dans le budget de l'État. Les raisons de cette sentence : « *les élus se* [montrent] *critiques concernant l'expérimentation du dispositif souhaité par Emmanuel Macron, et son coût estimé* », écrivait l'Agence France Presse.
Pour accompagner ces propos, les articles de presse citaient quelques commentaires de parlementaires : a *« raté sa cible »*, *« gadget présidentiel »*, *« ne marche pas »* ou bien encore *« hérésie budgétaire »* !

[1] Rapport d'information du Sénat n° 406 (2022-2023) : « *Le service national universel : la généralisation introuvable* » (mars 2023).
[2] « *Le service national universel - Un premier bilan, cinq années après son lancement* », rapport de la Cour des comptes (sept. 2024).

de politique générale (janvier 2024) : « *Je lance les travaux en vue de sa généralisation à la rentrée scolaire 2026.* »

MANQUE DE CLARIFICATION

Concordance du temps (et des objectifs ?), le SNU avait fait l'objet d'un rapport de la Cour des comptes[2] publié quelques jours avant les votes au parlement.

« *Au terme de ses investigations, la Cour relève que la montée en charge du dispositif ne s'est pas accompagnée d'une clarification de ses objectifs, qui restent incertains* », peut-on lire en introduction du rapport. Les propos des rapporteurs sont ici plus policés que ceux des élus, mais préfigurent une remise en cause du SNU.

Résultats par profil

	Hommes 10 197	Femmes 12 521	Très satisfaits 14 825	Non-Volontaires 2 011
67	80	81	49	
58	63	61	51	
65	55	63	43	
54	51	57	25	
44	51	54	29	
41	48	50	23	
34	41	42	15	
28	32	34	15	
23	24	22	25	
5	4	4	13	

© Ipsos pour l'INJEP

Quels éléments du SNU vous ont incité à participer ?

« *Les modalités de son pilotage, alors qu'il s'agit d'une politique prioritaire du Gouvernement, ainsi que les conditions dans lesquelles il est mis en œuvre sur le terrain, sont insatisfaisantes et sources de dysfonctionnements* », enchérit la Cour des comptes.

ÉVALUATION DES SÉJOURS DE COHÉSION DU SNU

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) a publié en décembre 2024 les résultats d'une enquête Ipsos sur les séjours de cohésion du SNU de février à juillet 2024.

Cette enquête rappelle notamment que depuis 2024, ces séjours peuvent aussi être effectués sur le temps scolaire dans le cadre des Classes et Lycées engagés (CLE) ; « *c'est le cas pour 24% des jeunes* », souligne à cet égard l'INJEP qui ajoute : « *outre la nouveauté induite par la mise en place du SNU sur le temps scolaire, les séjours de cohésion réalisés en 2024 – qu'ils soient hors temps scolaire (HTS) ou CLE* – [devaient] *s'inscrire dans une «coloration correspondant à quatre grandes* thématiques », à savoir «Défense et Mémoire », «Environnement», «Sports et Jeux olympiques et paralympiques», «Résilience et prévention des risques».

RETOURS D'EXPÉRIENCES

Fort des résultats de l'enquête Ipsos, l'INJEP est en mesure de dresser un bilan et de poser la question suivante : « *Qu'induisent ces nouveautés en termes d'expériences des séjours ? Existe-t-il des différences entre les séjours CLE et les séjours individuels ?* ».

Et de fait, l'INJEP constate que « *les participants CLE sont plus représentatifs de leur classe d'âge et aussi plus souvent issus des voies professionnelles que les participants aux séjours individuels HTS.* »

L'INJEP constate aussi qu'un « *participant CLE sur deux se dit « très satisfait » du séjour, contre les deux tiers dans les séjours individuels. Ils sont moins souvent volontaires pour réaliser le séjour de cohésion, adhèrent moins au dispositif que les jeunes participants HTS.* »

Quant aux activités, elles « *sont appréciées, bien qu'à des niveaux moindres pour les CLE. Les jeunes des CLE souhaitent moins souvent poursuivre vers les autres formes d'engagement proposées dans le cadre du SNU.* »

Enfin, 37% participants des séjours de cohésion déclarent avoir suivi un séjour avec une coloration «Sport et Jeux olympiques», 33% un séjour «Défense et Mémoire», 19% un séjour «Environnement», et 11% un séjour «Résilience et Prévention des risques». À noter que cette enquête révèle aussi que « *12% n'ont pas su caractériser la coloration de leur séjour de cohésion* » !

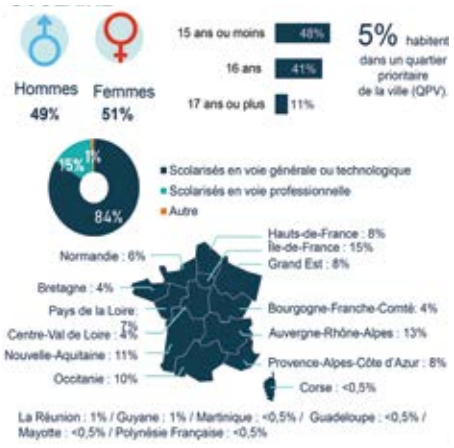

© Ipsos pour l'INJEP

Profil participants séjour cohésion hors temps scolaire (HTS) en 2024.

« *Alors que son coût est objectivement important au regard des crédits inscrits au programme budgétaire «jeunesse et vie associative», mais aussi des contributions des autres financeurs publics, il est désormais urgent de clarifier l'horizon du dispositif dans le cadre d'un débat parlementaire et, si ce choix était confirmé, de lever les nombreuses incertitudes quant à la faisabilité de sa généralisation.* »

Quelques jours plus tard, les sénateurs et députés ont manifestement scellé l'avenir du Service national universel en votant la suppression du budget accordé au SNU. Coup de frein ou coup d'arrêt ? ■

En savoir + unor-reserves.fr

TEXTE : LIONEL PÉTILLON

LES ORDRES NATIONAUX

UNE RÉFORME NÉCESSAIRE

Comme le préconise le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire, l'alignement progressif des « *droits à décorations pour les militaires d'active et de réserve* » est une réforme nécessaire qui contribuera à la fidélisation des réservistes opérationnels.

Dans son chapitre consacré aux mesures d'attractivité pour fidéliser les cadres de réserve expérimentés *« nécessaires aux armées »*, le 18e rapport thématique du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire (juillet 2024), préconise « *d'ajuster les règles d'accès aux ordres nationaux et à la Médaille militaire* » ainsi qu'un « *alignement progressif des droits à décorations pour les militaires d'active et de réserve* ».

Le HCECM ajoute encore que « *considérant l'ambition de montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle des forces armées, ainsi que les principes affichés d'intégration native de la réserve à l'active* », il « *estime que les règles de contingentement des ordres nationaux devraient être progressivement ajustées pour accompagner l'évolution du format des armées.* »

En quelques courtes phrases, le HCECM pointe du doigt ce que les réservistes opérationnels signalent depuis de nombreuses années tant au ministère des Armées qu'à la Grande chancellerie.

Le Haut Comité indique que « *depuis 2018, les décrets fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur et de Médailles militaires prévoient une répartition entre les militaires d'active et ceux n'appartenant pas à l'armée d'active (dont les réservistes opérationnels).* »

© DR

Seulement 18 croix de la Légion d'honneur ont été décernées en moyenne par an depuis 2012 à des réservistes opérationnels.

Voici l'état des lieux dressé par le HCECM :

- **La Légion d'honneur :** « *au moins 75% du contingent militaire annuel des croix de la Légion d'honneur doivent être consacrés au personnel d'active. Les croix non attribuées à des militaires d'active sont à disposition pour le personnel «n'appartenant pas à l'armée active», qui inclut non seulement les réservistes opérationnels, mais aussi les anciens combattants, généraux en deuxième section et militaires d'active en retraite.* »

Sur la période 2018-2023, le HCECM indique que « *142 croix de la Légion d'honneur ont été attribuées à des réservistes opérationnels, soit 2,7% du total des croix remises à des militaires d'active.* » Précisons que sur la période 2012-2023, seulement 227 croix de la Légion d'honneur ont été décernées à des réservistes opérationnels, soit la moyenne de 18 croix par an seulement !

- **L'Ordre national du Mérite :** « *le contingent militaire doit être consacré au minimum à 65% au personnel appar-*

© DR

En moyenne, 312 croix de l'ONM ont été décernées par an depuis 2012 à des réservistes opérationnels.

tenant à l'armée active. La diminution du nombre de promotions annuelles en 2018 a eu un effet sur le nombre de réservistes retenus, comme pour les militaires d'active, avec une division par deux du nombre de récipiendaires entre 2018 et 2019. »

Malgré ce constat, le HCECM indique que « *depuis, le nombre de réservistes décorés de l'Ordre national du Mérite chaque année est remonté (+23% sur les trois dernières années), sans toutefois rejoindre son niveau précédent (en moyenne 390 par an sur la période 2012/2017, contre 254 entre 2020 et 2023, soit 19% du total de militaires d'active admis dans l'ONM).* »

LES AUTRES DÉCORATIONS

Le HCECM rappelle fort justement que « *les réservistes sont éligibles à toutes les décorations, leurs mérites devant répondre au même niveau d'excellence que pour l'active pour en bénéficier.* » Le Haut Comité souligne ainsi que « *depuis la loi du 22 octobre 1999*[1], *les droits à décorations ont été progressivement ouverts aux réservistes et alignés sur ceux ouverts aux militaires d'active.* »

> ***« Le nombre de réservistes décorés de l'ONM chaque année est remonté (+23% sur les trois dernières années), sans toutefois rejoindre son niveau précédent (en moyenne 390 par an sur la période 2012/2017, contre 254 entre 2020 et 2023. »***
>
> [18e rapport thématique du HCECM, juillet 2024]

Par exemple, « *le décret 2004-4 du 2 janvier 2004 a ouvert aux réservistes opérationnels la possibilité de se voir décerner la Médaille de la défense nationale* », la MDN.

▪ **La MDN :** les réservistes ont accès aux trois échelons (bronze, argent, or) de la Médaille de la défense nationale – la DefNat – comme les militaires de l'active. Pour les réservistes, le nombre de points nécessaires pour accéder à chaque échelon de la MDN est comptabilisé selon un barème dont voici l'essentiel à connaître : 15 points par année de services sous ESR (5 jours minimum par an) ; 3 points par jour de mission opérationnelle à l'étranger ou sur le territoire national, à caractère humanitaire ou de maintien de la paix (Opex, Opint, plan *Vigipirate*, MCD) ; 1 point par jour d'activité dans la réserve opérationnelle.

Des points complémentaires sont attribués en fonction des notations, des certificats et brevets militaires obtenus, des activités particulières ou bien encore des citations, lettres de félicitations reçues, etc. Il est nécessaire de totaliser un minimum de 90 points et d'un an d'ancienneté de services pour prétendre à l'échelon bronze ; d'un minimum de 600 points, de cinq ans d'ancienneté de services et d'un minimum de deux ans d'ancienneté dans l'échelon bronze pour accéder à l'échelon argent ; et d'un minimum de 800 points, de dix ans d'ancienneté et d'un minimum de deux ans d'ancienneté dans l'échelon

	Légion d'honneur		Médaille militaire		Ordre national du Mérite	
	Militaires d'active	Réservistes opérationnels de 1er niveau	Militaires d'active	Réservistes opérationnels de 1er niveau	Militaires d'active	Réservistes opérationnels de 1er niveau
2012	758	17	1 776		1 523	389
2013	782	8	1 876		1 545	396
2014	785	19	2 136		1 542	409
2015	869	11	2 279		1 574	394
2016	875	7	2 375		1 575	413
2017	800	23	1 914		1 391	337
2018	871	16	2 342	9	1 622	265
2019	913	16	1 998	46	706	135
2020	865	40	1 970	72	1 707	237
2021	861	12	1 917	84	1 366	228
2022	855	30	1 938	136	1 304	269
2023	875	28	1 946	134	1 308	282
Total	**10 109**	**227**	**24 467**	**481**	**17 163**	**3 754**

Source : réponses de la sous-direction des cabinets (SDC) à un questionnaire du HCECM

[1] Loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire et du service de défense.

« Considérant l'ambition de montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle, […] les règles de contingentement des ordres nationaux devraient être progressivement ajustées pour accompagner l'évolution du format des armées. »

[18e rapport thématique du HCECM, juillet 2024]

argent pour convoiter l'échelon or. Dans les faits, ces nombres de points constituent le minimum requis, mais en aucun cas le déclenchement automatique de l'attribution ou de la proposition.

▪ **La MRV-DSI,** Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure, a succédé en 2019 à la Médaille des services militaires volontaires (MSMV) créée en 1975. La MRV-DSI est destinée à récompenser la fidélité de l'engagement et les services accomplis par les réservistes des armées (agrafe «Garde nationale» pour les réservistes opérationnels).
Une agrafe «Réserve citoyenne» est destinée aux réservistes citoyens également éligibles à cette médaille, de même qu'une agrafe "Partenaire de la Garde nationale" existe pour récompenser les personnes physiques qui ont favorisé l'engagement et l'accomplissement de missions des réservistes, autrement dit les représentants des entreprises signataires d'un partenariat avec la Garde nationale.
La MRV-DSI se caractérise par trois échelons (bronze, argent, or) attribués selon leur ancienneté dans la réserve (3, 10 ou 15 ans) ou selon le nombre de jours d'activités réalisés dans la réserve (37, 185 ou 370 jours).
À signaler que l'attribution de la MRV-DSI n'était pas bloquante jusqu'à maintenant pour l'attribution la même année de la MDN. C'est désormais le cas, ou tout du moins une recommandation du cabinet des médailles du MINARM, bien qu'aucun texte officiel ne semble avoir été publié à ce sujet.

▪ **La CCV,** croix du combattant volontaire avec agrafe "Missions extérieures", est destinée depuis 2007 aux réservistes opérationnels et appelés du contingent qui se sont portés volontaires pour participer à une opération extérieure ouvrant droit au bénéfice de la carte du combattant.
Le nombre de réservistes opérationnels projetés en Opex étant infime (autour de 200 en moyenne par an sur un effectif d'environ 80 000), le nombre de croix du combattant volontaire attribuée demeure anecdotique. À titre d'exemple, seulement 55 croix ont été décernées chaque année entre 2017 et 2021.

LE CAS DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

Concernant la Médaille militaire qui s'adresse aux sous-officiers exclusivement, le HCECM précise qu'un « *contingent annuel est fixé au personnel n'appartenant pas à l'armée d'active, dont un minimum de 20% est consacré à la réserve opérationnelle.* »
Aucune Médaille militaire n'a été remise à des réservistes opérationnels avant 2018 signale le rapport du HCECM qui précise aussi qu'entre 2018 et 2023, seulement « *481 réservistes ont reçu la Médaille militaire, soit 3,9% du nombre de Médailles militaires remises à des militaires d'active sur la même période, et 54% du contingent fixé pour les réservistes opérationnels* ».
Maigre consolation, le nombre de réservistes décorés de la Médaille militaire serait selon le HCECM « *en augmentation depuis 2018, avec notamment une hausse de près de 60% dans les trois dernières années, ce qui démontre une intention de mieux mettre en valeur l'engagement des réservistes.* »

© DR

Deux médailles pouvant être attribuées aux réservistes opérationnels : la Médaille de la défense nationale (ici, échelon bronze avec agrafe « Armée de terre") et la Médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (ici, échelon argent avec agrafe "Garde nationale").

DES CONTINGENTS PROPRES À LA RO

L'étude du HCECM concernant l'attribution des deux ordres nationaux et de la Médaille militaire aurait pu pousser l'examen en donnant la répartition de ces distinctions entre les réservistes issus de l'active et ceux de la société civile. Le résultat aurait sans aucun doute été intéressant à analyser. De même, les chiffres concernant les promotions – les rosettes rouges ou bleues par exemple – au profit des réservistes opérationnels auraient également été utiles à connaître.
Pourquoi la réserve opérationnelle ne peut-elle pas se voir attribuer un contingent de croix de la Légion d'honneur et de l'ONM qui lui soit propre au lieu d'hériter du reliquat non attribué à l'active, ou encore d'un pourcentage pris sur le contingent du personnel n'appartenant pas à l'armée d'active, autrement dit des anciens combattants et anciens de l'active ?
Comme la rappelle le HCECM, récompenser équitablement ce personnel particulier qu'est le réserviste opérationnel en ajustant « *les règles d'accès aux ordres nationaux* », s'avère plus que jamais une nécessité, notamment pour le fidéliser, « *considérant l'ambition de montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle des forces armées* ». ■

En savoir + unor reserves.fr

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

MES CHERS CAMARADES,

Depuis un an, en tant que 1er vice-président de l'UNOR, j'ai œuvré avec bon nombre de présidents de région et de certaines AOR pour que nous puissions au mieux remplir les missions qui nous incombent sur le territoire national.

Nous avons de nombreux succès dans la mission première d'amener notre jeunesse vers la RO1 et le recrutement. En revanche, les résultats sont toujours et resteront encore très insuffisants devant les besoins de la nation et la demande du président de la République, exprimée dans la LPM.

Grâce à l'engagement de certains et au dynamisme des actions proposées, nous arrivons à sensibiliser une jeunesse, encore trop rare, dans nos rangs.
Toutefois, nous sentons bien que les menaces à nos frontières inquiètent les parents et interrogent cette jeunesse, habituée à des équilibres de paix.

La reconstitution du tableau des coordonnées de toutes les régions et de leurs AOR, dont j'ai la charge, montre clairement que nous devons continuer à dynamiser notre maillage territorial, par des regroupements d'associations parfois vieillissantes et des créations d'associations en zones métropolitaines :
- en conservant la loyauté à notre mission et la volonté d'une cohérence autour d'un projet collectif ;
- en retrouvant un sens fort pour notre Union, habituée à de grands rebonds de l'histoire et à l'image de notre nation endormie par les dividendes de la paix des 80 dernières années.

Je remercie ceux qui m'ont accueilli chaleureusement par des échanges de qualité, de belles rencontres lors de conseils de région, des assemblées générales et des évènements constructifs organisés localement.

© UNOR

Il nous faut collectivement faire plus et mieux, car la période devient exigeante et trouble. Il nous faut également montrer au MINARMAC qu'il a raison de nous faire confiance, en nous apportant une subvention à ce jour vitale dans notre équilibre financier.

Les choses ont évolué ; les associations de réservistes ne doivent pas seulement exister pour maintenir la Flamme et se retrouver pour parler de ce qui nous anime. Nous étions fiers de défendre cette belle idée qui était et qui est toujours l'esprit de défense que nous conservons, nous tous, au sein de notre Union au niveau national, régional et territorial.

Nous parlons à présent d'un véritable esprit d'engagement, l'engagement de défense. Cet engagement de défense nécessite, de votre part, des actions concrètes pour accompagner nos gouvernants vers une nouvelle approche stratégique de défense, qui vise à assurer une réactivité optimale de nos armées, dans des contextes d'interventions diversifiées.

Les réservistes joueront désormais un rôle accru et plus spécifique dans le dispositif militaire global. La France doit disposer d'une force souple, immédiatement mobilisable, capable de soutenir et compléter efficacement les unités d'active sur le terrain. L'objectif de notre ministre est de professionnaliser la réserve dans une démarche à long terme afin que celle-ci devienne un véritable pivot stratégique pour l'armée de demain.
Je vous pose clairement la question, serez-vous acteur ou spectateur de cette mutation ?

Vous avez pris connaissance des mesures budgétaires inscrites dans la LPM qui aboutissent à une accélération du réarmement de notre pays et à la transformation de notre industrie, vers une industrie de défense plus adaptée à nos besoins de leader européen quant à sa défense, sans le parapluie des États-Unis d'Amérique.

Malgré un récent sondage indiquant que 61% des Français seraient favorables au rétablissement du service militaire, le chef de l'État mise sur une refonte du Service national universel destiné aux jeunes de 15 à 17 ans.
Votre objectif est d'aider à étoffer la réserve militaire, de sensibiliser les jeunes aux enjeux stratégiques, et d'impliquer la jeunesse, dans un effort de défense nationale, sans remettre en cause le modèle professionnel des armées.

Région par région, je vous demande de me remonter, les initiatives que vous allez prendre pour contribuer à cette montée en puissance et celles qui vont déjà dans ce sens. Nous discuterons ensemble pour densifier et intensifier vos actions. Forts de ces remontées territoriales, nous voyons le potentiel que l'UNOR représente dans la force de résilience de notre nation.

Forts du bilan des huit dernières années de présidence du lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, nous travaillons déjà à la finalisation de la dynamisation de l'UNOR, pour participer au réveil et à la préparation de la nation endormie.
Au sein des nouvelles équipes qui sont déjà au travail, la dynamique s'enclenche pour accueillir la masse des nouveaux réservistes que nous devrons intégrer dans un outil optimisé.

Nous ne sommes pas une amicale, même si les sentiments qui nous animent sont bien fraternels, nous représentons la réserve nationale associative, écoutée par notre hiérarchie et par notre ministre, réserviste et concerné par nos problématiques.
Nous sommes à ce titre conscients que certains choix stratégiques et organisationnels seront difficiles. Ils signeront à la fois un changement d'époque, et surtout une adaptation pour faire face à la préparation du monde de la réserve, face aux nouvelles menaces sur nos frontières.

Dans la continuité de ce qui a été évoqué lors du conseil d'administration de novembre 2024 et repris dans mon éditorial du n° 4/4 2024 d'*Armées & Défense*; avec le nouveau président de l'UNOR, nous allons vous proposer des échanges organisationnels et d'expériences, afin que l'UNOR serve à augmenter votre efficacité, votre visibilité et votre fonctionnement sur le terrain.

Nous avions évoqué une meilleure mise en valeur de vos évènements, des aides matérielles au lancement des actions, ainsi que toutes ces idées qui foisonnent sur le terrain et qui ne demandent qu'à être fédérées et coordonnées au niveau national, pour les rendre plus efficientes et mutualisées.

Oui, c'est le rôle de l'UNOR de coordonner, de fédérer, de partager et de soutenir toutes les associations qui la composent, dans un esprit d'abnégation et de loyauté à notre mission qui devient existentielle.

Comptons tous les uns sur les autres.

Fidèle à ma devise « *On pousse la terre et on avance* ».

Vive l'UNOR, vive la France ! ■

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (H) ALAIN COURTOIS - PRÉSIDENT DE L'AOR 74

ÉPREUVE

LE 27e BCA S'IMPOSE AU BIATHLON DE L'UNOR

Organisée par l'Association des officiers de réserve de Haute-Savoie (AOR 74), la 47e édition du biathlon national UNOR du Semnoz s'est déroulée sous un soleil radieux.

En partenariat avec le club des Dragons, spécialistes du biathlon et aidés par des réservistes du 27e bataillon de chasseurs alpins (27e BCA) et des sous-officiers de réserve, l'AOR 74 a mis sur pied cette épreuve annuelle qui s'est déroulée le 19 janvier 2025. Un grand merci à la station qui nous a livré une piste excellente malgré la neige peu abondante.

C'est avec un grand plaisir que nous avons reçu les concurrents de la 27e brigade d'infanterie de montagne (27e BIM) dont notre responsable national Montagne de l'UNOR, le LCL (R) Fazille, accompagné du CNE (R) Bachelard.

Nous avons revu les anciens douaniers qui luttaient il y a quelques années avec les pompiers et les militaires d'active (27e BCA, EMHM) ou les gendarmes. Des clubs sportifs locaux (Cercle nautique) ont bataillé contre de bons amateurs. Pour résumer, le 47e biathlon national UNOR du Semnoz était une très bonne édition.

© AOR 74

L'épreuve est notamment encadrée par des membres du club des Dragons et des réservistes du 27e bataillon de chasseurs alpins.

© AOR 74

L'équipe Active du 27e BCA (MAJ Céré, ADJ Famel, SCH Guéroult) remporte la 47e édition du biathlon national UNOR du Semnoz.

LE CLASSEMENT

L'épreuve a aligné 48 concurrents. L'équipe Active du 27e BCA (MAJ Céré, ADJ Famel, SCH Guéroult) a remporté le biathlon devant deux équipes civiles (Baptiste Pansard, Simon Pansard, Frédéric Pansard, et Christophe Girod, Jérémy Dufournet, Sébastien Guers).

La première équipe composée de réservistes est celle de l'état-major de la 27e BIM (CL (R) Lavaux, LCL (R) Fazille, LCL (R) Imbert). Elle a devancé l'équipe de la 27e BIM complétée par Dassault Sports (CNE (R) Bachelard, Corine Nouailher-Bourdois, Nicolas Debray) et la deuxième équipe de l'EM-27e BIM (CDT (R) Fambon, LTN (R) Costa, CDT (R) Scaringella).

En individuel, le MAJ Céré (Active 27e BCA) a remporté l'épreuve (22:43) devant deux civils, Baptiste Pansard (23:57) et Christophe Girod (24:55).

Chez les dames, l'épreuve est remportée par la plus jeune concurrente seulement âgée de 16 ans, Lili Viollet, en 28:11 devant Dorothée Dupont (31:08) et Pauline Picard (31:59).

Les résultats complets et de nombreuses photos à retrouver sur le site Internet aor74.free.fr ■

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (H) MARC MORA - ARA LENS

ESPRIT D'ÉQUIPE

UNE PREMIÈRE DE NUIT

L'Association des réservistes des armées de l'arrondissement de Lens (ARA Lens) a organisé dans l'Artois, les 5 et 6 octobre 2024, la première édition de sa patrouille de nuit.

La commune de Carency (62) a accueilli la 1re patrouille de nuit – Atrebatie 2024 – organisée par l'Association des réservistes des armées de l'arrondissement de Lens* les 5 et 6 octobre 2024, sous l'impulsion du CNE (R) Houriez, notre président et du COL (H) Noé, vice-président responsable des activités "raids-rallyes".
Ce sont une dizaine d'équipes composées de militaires de réserve ou de sapeurs-pompiers qui ont reçu une mission de reconnaissance de points et d'itinéraires sur un parcours d'environ 25 km dans le cadre d'une réquisition préfectorale.
Agissant dans un contexte sécuritaire dégradé, chaque équipe s'est employée à restituer ses savoir-faire techniques (topo, franchissement, tir, manœuvre de force, etc.) et tactiques (infiltration, exfiltration d'otage, aide aux services de secours, etc.) ■

© A.R.A. Lens

Moment de recueillement au monument aux morts avant la remise des coupes.

* L'Association des officiers de réserve des armées de terre, de mer et de l'air de l'arrondissement de Lens est rebaptisée depuis son assemblée générale de février 2024, Association des réservistes des armées de l'arrondissement de Lens (ARA Lens).

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (R) LUDOVIC - DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION DE L'UNOR

ÉLECTIONS

NOUVEAU PRÉSIDENT

L'Association des organisations de réserve de l'Anjou (UNOR Anjou) a élu un nouveau président.

Le chef de bataillon (R) Nicolas Coutand a été élu à la présidence de l'UNOR Anjou le 25 janvier 2025. Il succède au capitaine (R) Frédéric qui a présidé l'association de 2022 à 2024 et que nous remercions pour son action durant ces trois années.
Élu à l'unanimité au sein du conseil d'administration, Nicolas Coutand est réserviste opérationnel et personnel de direction. Il est titulaire d'un Master 2 en histoire (Nantes Université) et d'une licence à l'Université de Havard.
En 2013, il suit la formation initiale d'officier de réserve (FIOR) dans la voie commandement et obtient en 2023 le certificat d'état-major (CEM) délivré par l'ESORSEM.

© UNOR Anjou

Le chef de bataillon (R) Nicolas Coutand est le nouveau président de l'UNOR Anjou.

Le nouveau président est épaulé par les onze administrateurs du conseil d'administration et ses chargés de mission (Parachutisme, Raid, Jeune, Tir, Marches et compétitions internationales).
Le nouveau conseil d'administration compte parmi ses nouveaux membres le colonel (R) Pierre-Arnaud Cresson et le chef de bataillon (R) Nicolas Coutand. ■

Retrouvez toute l'actualité de l'association sur son site Internet http://www.unoranjou.fr

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

PRIX HISTOIRE DE L'UNOR

RENCONTRE AVEC UN AUTEUR

« CASTELNAU EST UN TOUT »

Ancien ministre délégué aux Anciens combattants, Jean-Louis Thiériot vient de publier un ouvrage remarqué et remarquable sur le général de Castelnau. Il s'agit de son septième ouvrage après cinq biographies sur François-Ferdinand d'Autriche, Margaret Thatcher, Stauffenberg, Rudolf-Christoph von Gerdsoff, De Gaulle, et un ouvrage de réflexion sur les relations France-Allemagne.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Ma formation est tout ce qu'il y a de plus classique : classes préparatoires littéraires à Henri-IV, en Hypokhâgne, à Louis-Le-Grand en Khâgne, Sciences-Po Paris, DEA d'histoire, DESS de droit communautaire des affaires et École de formation du barreau.

J'ai ensuite prêté serment et exercé comme avocat en droit des collectivités locales pendant une vingtaine d'années, car avant de m'engager en politique, je tenais à avoir une expérience de la vraie vie, celle des entreprises et de leur quotidien.

Mais vous avez aussi eu un parcours parallèle en politique

Oui. J'ai été conseiller municipal de ma petite commune de Beauvoir, en Seine-et-Marne, un petit village d'environ 200 âmes. C'était une évidence pour moi. J'y étais enraciné. Ma famille y réside depuis le XIXe siècle. J'en suis devenu le maire pendant dix ans, entre 2008 et 2018.

Entre-temps, en 2015, j'ai été élu conseiller départemental puis trois ans plus tard, président du conseil départemental de Seine-et-Marne. Suppléant du député d'Yves Jégo, réélu en 2017, je lui succède quand, en juillet 2018, il décide de mettre un terme à sa carrière politique nationale.

J'intègre alors la Commission de la Défense de l'Assemblée nationale, un choix naturel dans la mesure où j'avais été officier de réserve dans la Marine nationale. En intégrant cette commission, je perpétuais aussi une tradition militaire. Tous les hommes de la famille ont été officiers de réserve ou d'active. Il aurait été impensable pour moi de faire mon service national ailleurs que sous les armes, quand nombre de mes camarades choisissaient de servir en entreprise. J'ai eu la chance de recevoir une éducation où les valeurs, les traditions militaires, les fidélités françaises étaient une évidence.

D'où vient votre passion pour l'histoire en général et l'histoire militaire en particulier ?

« *Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir* », a écrit le maréchal Ferdinand Foch dans ses mémoires publiés en 1931. Se replonger dans l'histoire nous permet de comprendre le présent et nous rappelle qu'il existe de nombreuses permanences.

Le dialogue mélien de Thucydide lors de la Guerre du Péloponnèse est toujours d'une cruelle actualité : dans les relations internationales, le rapport de force conditionne tout le reste. Ou relisons l'Histoire romaine de Tite-Live, en particulier le passage sur le temps de Gracques pour prendre la mesure de ces permanences historiques. On y retrouve des accents très contemporains à l'image des accents démagogiques déclamés par certains orateurs placés sur l'échiquier gauche de la politique.

Cette passion vient aussi du fait qu'en famille, on me faisait écouter les discours du Général De Gaulle. Je devais avoir 7 ou 8 ans lorsque j'ai découvert Corneille avec *Le Cid* ou *Horace*. Ce sont

© DR

Jean-Louis Thiériot a été ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens Combattants de septembre à décembre 2024.

des textes qui m'ont énormément marqué. Avec *Le Cid*, pour l'honneur, *Horace* pour la patrie et *Polyeucte* pour l'espérance. Vous avez ici la trilogie qui a forgé ma prime jeunesse.

Cette approche historique vous a-t-elle servi dans vos fonctions ministérielles ?

Oui, parce que je me sentais prêt, parce que je disposais des codes nécessaires pour m'adresser aussi bien à un chef de corps, à un soldat ou à un chef d'état-major des armées. Je me sentais à l'aise sur le volet « Mémoire ».

Il me revient une anecdote à ce sujet : lors d'une prise d'armes dans une régiment des troupes de Marine, à l'occasion d'une « pass-com' » selon le métalangage militaire, le parlementaire de la circonscription qui était à côté de moi s'était offusqué que le régiment crie à l'unisson « *Au nom de Dieu, vive la Coloniale* ». Il avait presque changé de couleur. J'ai dû lui expliquer que cette devise venait du père Charles de Foucauld, officier français, ermite, prêtre et missionnaire, et saint catholique, qui, un jour qu'il était en difficulté avec une population autochtone vit arriver à son secours les unités coloniales.

Pourquoi avoir choisi le personnage de Castelnau et pas d'autres acteurs d'arrière-cour, mais qui ont toutefois beaucoup pesé comme Gallieni, Mordacq ?

J'aime infiniment le personnage de Gallieni. D'ailleurs j'avais fait installer son portrait dans mon bureau au ministère, car la victoire de la Marne, dont il fut un des inspirateurs s'est jouée dans mon département, en Seine-et-Marne. Hélas, beaucoup de biographies lui ont été consacrées. Je pense qu'il n'y a plus grand-chose à apporter. Mordacq, avec tout le respect qu'on lui doit, n'arrive pas au même niveau qu'un Joffre ou un Foch.

J'avais pensé écrire une biographie d'Émile Driant dont le sacrifice au Bois des Caures en février 1916 a contribué à sauver Verdun. J'aurais été d'autant plus fier de la rédiger que j'ai occupé son siège à l'Assemblée nationale. Mais ses positions politiques antisémites au moment de l'affaire Dreyfus, étaient intolérables. J'avais également envisagé d'écrire sur le général René Chambe, cavalier et pionner de l'aviation de chasse pendant la Première Guerre mondiale, premier biographe du maréchal Juin et Grand prix de l'Académie française. Mais mon éditeur m'a fait remarquer que le personnage était si oublié aujourd'hui que cela ne permettait pas un projet éditorial viable. Mais je n'ai pas totalement renoncé…

Quant à Castelnau, c'est une grande figure qui m'intéressait depuis longtemps et que j'avais l'intention d'approfondir. Mais c'est sur un champ de manœuvre au Centac à deux heures du matin, entre deux lits de camp et une cantine après une longue conversation avec un officier du 1er régiment de Chasseurs, de la promotion Castelnau que j'ai pris la décision définitive d'écrire cette biographie. Aux excellents livres qui existaient déjà, il fallait ajouter un ouvrage plus grand public qui le replace dans les déchirements des temps difficiles dont il fut un des acteurs majeurs.

Quel est le trait de caractère particulier de Castelnau (s'il n'y en avait qu'un ?) : pugnacité, clairvoyance, son respect des soldats ?

Ils sont nombreux et il est difficile d'en dégager un en particulier. Castelnau est un tout. Il incarne à la fois la lucidité, l'intelligence de situation, l'humanité et le *leadership*. Il ne s'est jamais mis en avant dans ses responsabilités.

À travers les documents familiaux qu'il m'a été permis de consulter, sa correspondance privée, ses notes, j'ai remarqué qu'en aucune manière le général ne s'était épanché sur de basses considérations, sur des attaques personnelles envers quiconque. Il n'y a jamais rien de petit chez lui. Pas d'amertume, même légitime. Chez lui, le sens de la mission et du devoir sont déterminants. Il faut y voir la marque des grands hommes, une posture qui est sans doute renforcée par une foi catholique à toute épreuve.

Pourquoi ce personnage n'était-il pas apprécié en haut lieu ? À cause de ses origines et de son catholicisme ? De son mépris des élites politiques ?

Je pense que les contemporains se sont trompés sur le personnage. Il faut rappeler rapidement le contexte : l'affaire Dreyfus, l'affaire des Fiches du général André, la loi de séparation des Églises et de l'État en 1905, le républicanisme militant…

Édouard de Curières de Castelnau était issu d'une famille de petite noblesse immémoriale où la fidélité au roi et à la patrie était une tradition bien ancrée. Cela vous plaçait dans le mauvais camp en ce début de XXe siècle.

Or s'il était sans doute monarchiste de cœur, il était surtout un républicain de raison. À aucun moment, il n'a remis en cause le régime républicain en place, de près ou de loin. Il appartenait à la mouvance du catholicisme social rallié à la République après le fameux toast du cardinal Lavigerie, à Alger, en 1890. Il a rejeté l'Action Française, ne s'est jamais compromis avec les ligues et s'est opposé au gouvernement de Vichy dès 1940.
Il a été d'une loyauté parfaite mais son patronyme l'a desservi et la caricature qu'ont pu en faire certains ont failli lui coûter les étoiles. Fort heureusement, Paul Doumer a récupéré le « Capucin botté » par la manche, liant avec lui une grande amitié malgré leurs opinions divergentes.
C'est à lui qu'il doit d'être promu général de brigade en 1906. Par la suite, le fait que le premier ait perdu quatre fils pendant la Première Guerre mondiale et le second, trois, les ont sans doute un peu plus rapprochés.

Malgré sa répugnance pour la politique, il se lance dans la députation et rejoint la Chambre Bleu Horizon. N'est-ce pas contradictoire ?

Absolument pas. Il a su mettre en pratique la maxime de Saint-Paul qui disait : « *Soyez doux comme des colombes et rusés comme des serpents* ». Son cousin Joseph, député de l'Aveyron entre 1914 et 1919 ne se représentant pas, c'est de manière naturelle qu'il a poursuivi la tradition familiale. On sert, où le destin vous place.
Il a alors presque 68 ans quand il rejoint la Chambre des Députés et devient président de la Commission des armées. Il continue pour « *qu'ils ne soient pas morts pour rien* ». C'est à lui que l'on doit, en 1923, le passage du service militaire à 18 mois.
Dans ce mandat et au quotidien, il a mis tout son poids pour réconcilier les deux France, celle qui croyait en Marianne et celle qui croyait au ciel. C'est à lui que l'on doit le rétablissement des relations diplomatiques entre la France et le Vatican. Mais il est battu, de peu, aux législatives de 1924 pour avoir privilégié les dossiers parisiens au détriment des préoccupations et d'une proximité plus locales.

Pourquoi n'est-il pas devenu maréchal alors qu'il a été proposé plusieurs fois ?

Ce sont les forces dont je parlais auparavant (notamment Aristide Briand et Louis Barthou) qui se sont liguées contre lui. Trois maréchaux étaient incontestables : Joffre pour avoir gagné la Marne, Pétain pour Verdun et Foch parce qu'il a été généralissime.
La dernière tentative en 1921 a échoué. C'est Fayolle, Maunoury et Franchet d'Espèrey qui sont finalement nommés. Même Georges Clemenceau qui n'a pas toujours été tendre avec Castelnau s'en est quelque peu étonné : « *Je n'aurais été ni surpris ni chagriné de voir le nom de M. le général de Castelnau parmi les six maréchaux de France.*
Il est regrettable qu'on l'ait oublié et c'est à nous et non pas à lui que cet oubli fait le plus grand tort », écrivait-il dans *L'Homme Libre* du 10 mars 1921.

© Lionel Pétillon

Le LCL (R) Ribatto remet à Jean-Louis Thiériot le Prix Histoire de l'UNOR pour son dernier ouvrage en date : Castelneau, le maréchal escamoté.

Cette injustice est-elle réparable ou bien est-ce trop tard maintenant ? Et comment faire ?

Dans l'absolu, il n'est jamais trop tard. De Lattre, Leclerc et Kœnig ont été élevés à la dignité de maréchal à titre posthume. D'un point juridique, l'initiative revient au chef de l'État qui notamment prend avis auprès de son ministre des Armées.
Je précise que je n'ai pas écrit cet ouvrage pour qu'Édouard de Castelnau devienne maréchal. Ce n'est pas mon combat. Mais si l'occasion devait se présenter, ce serait évidemment une mesure de justice.

De même, pourriez-vous soutenir l'accès à la dignité d'amiral de France pour l'amiral de Gaulle ?

Je pense qu'il faut éviter de récupérer les morts. Son père lui a refusé l'Ordre de la Libération pour ne pas être accusé de népotisme et de favoritisme, même si ses qualités et ses actions en font un candidat sérieux.
Malgré toutes ses valeurs et ses compétences, l'amiral De Gaulle n'a pas commandé de flotte devant l'ennemi lui permettant de prétendre à cette dignité. Il n'est jamais opportun de se glisser dans l'ombre des grands hommes.

Avez-vous un autre ouvrage en préparation ou à défaut sur quel personnage aimeriez-vous travailler ?

J'ai des projets en vue. Mais pas de biographie. Je réfléchis à un ouvrage général de réflexion sur la Défense. Mais il reste au stade embryonnaire. ■

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

LU POUR VOUS

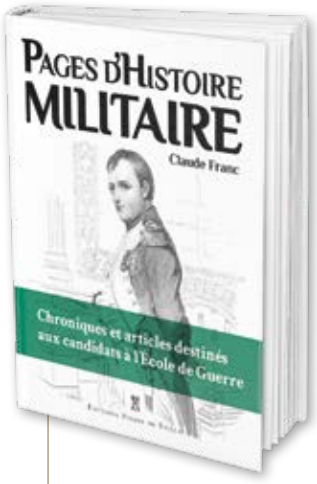

PAGES D'HISTOIRE MILITAIRE

On ne présente plus le colonel (er) Claude Franc, qui a déjà commis deux ouvrages de référence qui servent notamment de base pour réviser les cours de l'École de guerre et plus modestement ceux de l'ESORSEM.

Après ses *Pages de stratégie* et ces *Pages de tactique*, le voici de nouveau récidiviste avec des *Pages d'histoire militaire*, ces dernières venant admirablement compléter les premières pour parfaire le théorème gaullien selon lequel « *la culture générale est la véritable école du commandement* ».

L'auteur axe son propos uniquement sur la période post 1870, couvrant près d'un siècle jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. La stratégie et la tactique ne sont jamais loin de son propos, quand dès les premières lignes, il rappelle l'actualité du général Joseph Gallieni (1849-1916) quand il a interpellé le ministre de la Guerre sur l'importance des voies de communication pour la stabilisation de Madagascar et quand le général, puis maréchal, Hubert Lyautey (1854-1934) s'inspire des idées de Gallieni pour pacifier le Maroc.

Avec un véritable sens de l'analyse, Claude Franc décortique les affaires Dreyfus et celle des fiches, n'hésitant pas à donner son point de vue sur les responsabilités des uns et des autres et mettant en lumière les conséquences de ces deux événements sur la situation politico-religieuse française.

Les deux guerres mondiales ne sont pas oubliées, ni celle d'Indochine et de l'Algérie. L'ouvrage se termine par un clin d'œil : une uchronie mettant en scène l'inhumation du maréchal Pétain à Douaumont le 23 juin 1938 après que celui-ci s'est effondré à sa table de travail à l'âge de 82 ans. Comme pour mieux souligner que ses dernières volontés n'ont pas été respectées ? ■

Un ouvrage complet et solide qui permet de comprendre, au prisme du passé, tous les arcanes de l'actualité géopolitique et militaire actuelle.

AUTEUR : CLAUDE FRANC
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

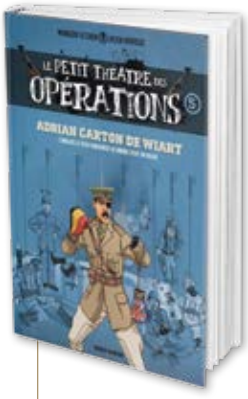

LE PETIT THÉÂTRE DES OPÉRATIONS N°5
ADRIAN CARTON DE WIART

Contrairement aux quatre premiers albums qui mettaient en scène une série d'événements et de personnages héroïques et insolites à travers les âges et les batailles (le cheval de Leclerc fusillé pour acte de résistance ; Albert Roche, René Fonck, Stonne 1940, William D. Porter, etc.), le cinquième tome se consacre à la vie d'un personnage oublié de l'histoire : Adrian Carton de Wiart.

Le sous-titre de cet album résume à lui seul ce soldat hors du commun : « *L'anglais le plus dangereux au monde était un Belge* ». Né le 5 mai 1880 à Bruxelles, il devient orphelin de mère à l'âge de 5 ans. Son père qui commerce avec les Britanniques l'emmène alors en Égypte : il y apprend le tir, l'équitation, la natation (un peu forcée), contracte deux fois le choléra et manque d'y passer.

À l'âge de 9 ans, son père l'envoie en Angleterre. Son esprit bagarreur lui vaut quelques déboires. Après avoir trafiqué ses papiers, il parvient à s'enrôler dans l'armée britannique et participe à la guerre des Boers en Afrique du Sud. Il y gagne sa première blessure qui sera suivie d'une longue série.

Promu caporal, il est dégradé le jour même pour insulte et menace à un supérieur. Son tempérament fougueux ne l'empêche pas de gravir les échelons. Il est volontaire pour se rendre au Somaliland, dans la Corne de l'Afrique, pour mater quelques rébellions. Il y perd l'œil gauche.

Manquant d'être réformé, il parvient néanmoins à convaincre le corps médical militaire de l'envoyer en France où la guerre fait rage. Il y débarque en février 1915. En voulant rejoindre son unité, il se perd dans les boyaux des tranchées et tombe sur des Allemands. Blessé à la main, il doit être amputé de deux doigts, mais les chirurgiens n'ont pas le temps de s'occuper de lui. Il se coupe donc les deux doigts… avec ses dents. Et ce n'est que le début… ■

La série du "Petit théâtre des opérations" poursuit son petit bonhomme de chemin en se renouvelant. Vivement le prochain !

AUTEURS : JULIEN HERVIEUX & MONSIEUR LE CHIEN
Éditions Fluide Glacial - 15,90 €

L'ANTITERRORISME FRANÇAIS, UNE HISTOIRE INTERNATIONALE

Sissi impératrice en 1898, Paul Doumer en 1932, JO du Munich en 1972, prise d'otage de Marignane en décembre 1994, 11 septembre 2001… Tous ces événements ont en commun d'avoir été accomplis sous le sceau du terrorisme, une notion que chaque État a définie comme il le souhaitait mais que la France a su identifier et qualifier sémantiquement très tôt.

Mieux, notre pays a été l'un, sinon, le leader de la lutte antiterroriste, grâce à un réseau de renseignement performant, et grâce à une coopération policière intense, permettant de remonter aux racines mêmes du mal et de l'éradiquer.

Tout commence avec la Conférence pour la défense sociale contre l'anarchisme de Rome en 1898 qui met en place un embryon de coopération internationale, tout en préservant « le droit naturel d'État-Nation », de chaque partie prenante.

La montée du péril terroriste enjoint les services de police et de justice à se spécialiser et au législateur de voter des lois permettant de réprimer les auteurs des attentats. Thomas Bausardo fixe aux années 1934-1937 le véritable acte de naissance de l'État antiterroriste en France, notamment sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur Marx Dormoy. Ce que l'on appelle ensuite les événements d'Algérie pose la délicate question de lutter contre le FLN.

L'ambition de l'ouvrage, inspiré de la thèse que l'auteur a soutenue en 2015, est de « *faire de la lutte contre le terrorisme un objet historique à part entière et de l'ancrer dans l'histoire des relations internationales* », indique Thomas Bausardo. ■

Cet ouvrage très documenté reste d'une approche assez universitaire et parfois ardue. Il sait cependant bien expliquer les ressorts internationaux du combat antiterroriste.

AUTEUR : THOMAS BAUSARDO
Éditions Nouveau Monde - 25,90 €

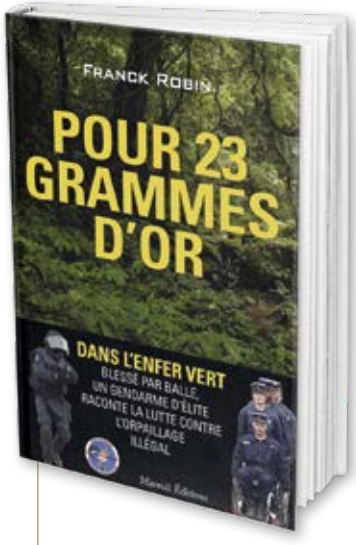

POUR 23 GRAMMES D'OR

« *Elle ne voulait pas que je parte pour cette mission* » ! La femme du major Franck Robin, chef de groupe au GIGN de Guyane, ne souhaitait pas rester seule avec un fils aîné, un bras dans le plâtre, et son petit frère de neuf mois juste sorti d'hôpital pour des problèmes gastriques. Mais voilà, tout militaire sait où se situe son devoir : la mission avant tout.

Le gendarme a donc rejoint ses camarades pour chasser les orpailleurs illégaux (les garimpeiros) du territoire français. Une mission toujours délicate mais aux buts simples : repérer les sites illégaux et détruire sur place l'ensemble du matériel saisi pour mettre le site hors d'état de nuire. Ne devient pas membre de cette unité qui veut.

La formation est identique à celle de la Légion étrangère, au Centre d'entraînement en forêt équatoriale, avec piste d'audace et stage de survie, avec un fusil de chasse pour seul viatique. Les missions s'enchaînent pour Franck Robin, souvent périlleuses à l'image de la course-poursuite avec les pirogues des garimpeiros remplies de matériels et de fûts de carburant, à Saut Sonnelle.

De jour comme de nuit, son unité, parfois accompagnée par les légionnaires du 3e régiment étranger d'infanterie, traque les illégaux, à pied, en pirogue, en hélicoptère, dans un milieu lui-même hostile, entre scorpions, serpents, mouches à feu, une espèce de guêpe dont les piqûres peuvent être mortelles. Les infiltrations et actions coup de poing se multiplient souvent avec succès… jusqu'à cette funeste journée de septembre 2011 où il ne faillit pas revenir. ■

Plus qu'un récit autobiographique, c'est une véritable leçon de vie que donne le major Robin qui est véritablement revenu de l'enfer, en surmontant les épreuves et en prouvant qu'il existe un avenir malgré le handicap.

AUTEUR : FRANCK ROBIN
Mareuil Éditions - 21 €

LES ZOUAVES PONTIFICAUX
POUR DIEU, POUR LE PAPE !

De jeunes enfants viennent visiter leur grand-mère quand ils tombent sur le tableau représentant un militaire à l'uniforme chamarré. Il s'agit de l'arrière-grand-père de leur mamie. Celle-ci commence à narrer l'histoire de cet aïeul pour qui le sabre et le goupillon était non seulement un état d'esprit mais la raison de vivre.

Le récit nous plonge dans les racines d'une Italie en quête d'identité et d'unité, au cœur des intrigues entre Guiseppe Garibaldi et le prince Victor-Emmanuel de Piémont-Sardaigne. Cette unité espérée est contrariée par la présence des États pontificaux qui s'étendaient de Bologne à Terracina en passant par Ancône, Civitavecchia et Rome.

Les Chemises rouges de Garibaldi commencent à reprendre les territoires du pape Pie IX qui décide de faire appel à des volontaires catholiques étrangers. Irlandais, Belges, Néerlandais et Français notamment vont répondre plus ou moins massivement à l'appel. Au plus fort du recrutement, l'armée pontificale compte 18 000 hommes dont 11 000 volontaires. Parmi eux 3 000 Français dont près de moitié (40%), viennent de Vendée et de Bretagne.

Si l'armée pontificale est dirigée par le pro-ministre aux Armées, Mgr Xavier de Mérode, les volontaires français sont guidés par le général Louis Juchault de Lamoricière, le père des Zouaves français. C'est un de ses adjoints, le commandant de Becdelièvre qui s'inspire de l'uniforme des troupes d'Afrique pour dessiner celui des zouaves aux couleurs vaticanes.

Les batailles vont ensuite s'enchaîner, notamment sous l'autorité d'Athanase de Charrette, descendant du généralissime vendéen. ■

Une belle mise en lumière d'une armée et d'une histoire toutes deux trop méconnues.

AUTEURS : JEAN-FRANÇOIS VIVIER ET EMMANUEL CERISIER
Éditions Plein Vent - 16,90 €

NAPOLÉON OU LE RETOUR AU 18e SIÈCLE
DU RÉVOLUTIONNAIRE AU CONSERVATEUR

Qui est vraiment Napoléon Bonaparte ? Sait-on véritablement tout de lui ? C'est à ces deux questions essentielles auxquelles Denys Brunel, centralien et docteur ès sciences économiques, tente de répondre.

Si, après tout, le premier empereur des Français n'était pas aussi novateur qu'il n'y paraît ? S'il était non pas un homme du passif mais du passé ? Comme l'a souligné Jean Tulard, expert ès Napoléon, « *il n'y a pas un mais deux personnages, on a Bonaparte, héros de la République, et Napoléon qui crée l'Empire et rétablit la monarchie héréditaire* ». Autrement dit, un Bonaparte disrupteur d'un côté, et de l'autre un homme du XVIIIe siècle.

Pour Denys Brunel, Bonaparte est mort le 2 décembre 1804 quand Napoléon Ier l'a remplacé. Ce dernier rêvait « *d'un régime qui aurait rassemblé le meilleur de la royauté et des acquis de la Révolution* », souligne l'auteur. Au fil des lignes et des chapitres, Denys Brunel brosse le portrait d'un empereur misogyne, tentant de remettre de l'ordre dans les finances d'un pays exsangue à la suite de la Révolution.

Sans doute aurait-il pu mieux écouter le financier Gabriel-Julien Ouvrard et surtout John Adams, deuxième président des États-Unis qui disait qu'on « *détruit un pays par deux moyens : l'épée ou la dette* ».

Le propos se fait tout aussi acerbe quand il s'agit de la marine nationale, un domaine qu'il ne comprenait pas, qu'il a délaissé et dans lequel il a joué de malchance, avec le décès prématuré de son meilleur amiral, Latouche-Tréville.

L'auteur est tout aussi critique sur la manière dont il délaissa ce qu'on appelle aujourd'hui le soutien de l'homme, au premier rang duquel la logistique et le service de santé. ■

L'ancien secrétaire général du groupe Perrier égratigne avec force arguments l'image de Napoléon dont l'héritage juridique, politique et historique n'est pas à remettre en cause. L'homme d'État et le réformateur qu'il fut a fini par verser dans le conservatisme, au point de fonder sa dynastie, faisant passer l'intérêt particulier avant l'intérêt général.

AUTEUR : DENYS BRUNEL
Temporis Éditions - 18 €

PETITE HISTOIRE DE L'ARMÉE FRANÇAISE

L'ouvrage fleure bon les encyclopédies de notre enfance et ce livre, remarquablement illustré, cible en premier lieu les jeunes générations. Au fil des pages, les deux auteurs transmettent leur passion de l'histoire militaire et des grandes heures de nos Armées, en n'occultant rien de nos brillantes victoires ainsi que des humiliations que nous avons subies.

Les grandes batailles se succèdent : Gergovie et Vercingétorix ; Tolbiac quand Clovis en appela au Dieu de Clotilde ; Poitiers (Vouillé) en 732 avec Charles Martel ; Bouvines et Philippe Auguste ; Cocherel et Dugesclin… Le récit se poursuit vers des batailles plus proches de nous, mettant en avant les chefs qui les ont conduites et gagnées : La Motte-Picquet, d'Estaing, Suffren, Lafayette.

Efflam Maizières qui commande aujourd'hui un régiment de cavalerie et Charles-François Ngô, aumônier militaire et illustrateur hors pair, guident le lecteur dans les pas de la Grande Armée. Écrit de manière chronologique, ce qui reste la meilleure approche pour captiver l'attention des jeunes lecteurs, l'ouvrage se termine par les guerres contemporaines : 1914-1918 ; 1939-45, l'Indochine, l'Algérie, et bien évidemment les opérations extérieures : Tchad, Yougoslavie, Liban, Afghanistan, Sahel…

Tout le long du récit, quelques citations mises en exergue viennent interpeller le lecteur : « *La première des vertus est dévouement à la patrie* » ; « *Tout lui réussissait parce qu'il marchait le cœur droit devant Dieu* » ; « *Il est plus facile d'être en guerre avec des ennemis sages que d'être en paix avec des amis insensés* » ! ■

Voilà un ouvrage qui devrait, nous l'espérons, susciter bien des vocations pour rejoindre les rangs de l'active et de la réserve !

AUTEURS : EFFLAM MAIZIÈRES ET CHARLES-FRANÇOIS NGÔ
Éditions Pierre de Taillac – 22,90 €

LA GRANDE RUPTURE 1989-2024
DE LA CHUTE DU MUR À LA GUERRE D'UKRAINE

Quand le lecteur referme la dernière page de l'ouvrage du Pr Georges-Henri Soutou, plusieurs sentiments se mêlent, en particulier celui d'une immense incompréhension et celui d'un incommensurable gâchis. Il se dit que le temps où les Russes s'inspiraient de l'Occident, alors représenté par la France du Siècle des Lumières, est révolu et que les animosités, née de la campagne de Russie napoléonienne, refont surface. Car les relations entre d'un côté Paris, Londres et Washington et de l'autre Moscou et Pékin ont toujours oscillé entre amour et désamour, entre attrait et répulsion.

Le tempérament latin s'accommode finalement assez mal avec le caractère slave et asiatique. À la chute du Mur de Berlin, tout l'Occident, France en tête, a cru à la recomposition d'un nouvel ordre mondial dans lequel nous tirerions les fameux dividendes de la paix. C'était ne pas comprendre la complexe mentalité russe et chinoise.

C'est en novembre 1989 que naît la grande rupture à laquelle Georges-Henri Soutou fait référence. Il faudrait plutôt parler d'une succession d'éloignements diplomatiques. La première rupture se produit en Yougoslavie : l'intervention occidentale, puis l'indépendance accordée au Kosovo irritent la Chine et la Russie. La deuxième surgit en Libye : Moscou et Pékin se sentent floués et même dupés. En effet, ils avaient approuvé une intervention militaire mais pas un changement de régime. L'Occident n'a pas voulu (sciemment ?) entendre les avertissements répétés de Vladimir Poutine de ne pas étendre son territoire otanien. Washington a donc jeté la Russie dans les bras de la Chine et l'Europe, devenue aveugle, a laissé faire… ■

De manière magistrale, Georges-Henri Soutou nous éclaire sur les enjeux diplomatiques du moment en nous interrogeant sur le rôle que l'Europe veut (peut ?) jouer dans le monde. Avec ou sans Moscou, Pékin et Washington ?

AUTEUR : GEORGES-HENRI SOUTOU
Éditions Tallandier - 22,90 €

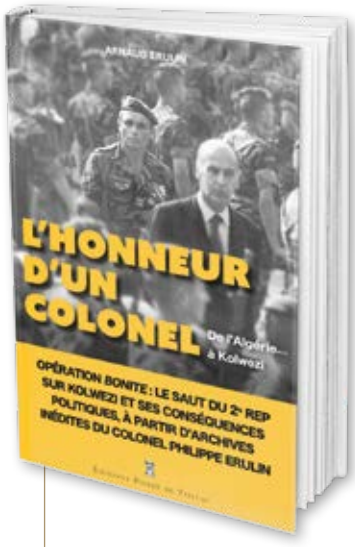

L'HONNEUR D'UN COLONEL
DE L'ALGÉRIE À KOLWEZI

Arnaud Erulin, fils du célèbre colonel Philippe Erulin, trop tôt disparu, a plongé dans les archives militaires et familiales pour narrer au plus près des événements, l'opération *Bonite* qui a vu les soldats du 2e régiment étranger parachutiste (2e REP) sauter en mai 1978 sur Kolwezi (Zaïre). Objectif : sauver les otages aux mains des rebelles katangais.
Les premiers massacres envers les populations ont commencé. L'urgence devient vitale. Le président Giscard d'Estaing décide d'intervenir. Une telle opération serait très certainement impossible aujourd'hui, car le régiment entier est parti sans préavis et surtout sans renseignement sur l'ordre de bataille ennemi, les zones de saut, celles à contrôler, sans appui au sol et sans possibilité de renfort !
Avec force détail, Arnaud Erulin rappelle le contexte géopolitique de cette époque marquée par la Guerre froide, les atermoiements politico-diplomatiques entre la France et la Belgique, puisque le Zaïre de l'époque est une ancienne colonie de Belgique et que le gouvernement de Bruxelles rechigne à ce que les Français interviennent !
L'opération s'effectue en bon ordre, avec un minimum de pertes. Mais le succès militaire réveille des animosités politiques, car par son action, le colonel Erulin a empêché l'URSS de relier l'Angola à l'Éthiopie via le Zaïre. Attaqué par les partis de gauche d'avoir pratiqué la torture en Algérie, diffamé plus que de raison, menacé, victime d'un attentat, Philippe Erulin est contraint au silence par ses supérieurs. Il le fit par respect et par devoir. ■

Cette superbe biographie, à partir d'archives inédites, rend hommage à un soldat de valeurs, trop tôt disparu, qui était promis aux plus hautes fonctions.

AUTEUR : ARNAUD ERULIN
Éditions Pierre de Taillac - 22,90 €

LA CONFRONTATION EN MER
L'AVENIR DE LA STRATÉGIE NAVALE

Avec 11 millions de km², la France possède le deuxième domaine maritime le plus vaste au monde derrière les États-Unis. Elle le doit en majeure partie à ses territoires d'outre-mer (97%). À elle seule, la Polynésie et les archipels du Pacifique représentent la plus grande surface du domaine maritime avec 4,5 millions de km². Mais cet espace reste fragile.
Depuis la crise du Covid, chacun a pu prendre conscience de la vulnérabilité des domaines maritimes et de leur rôle éminemment stratégique. Une donnée que l'on avait un peu oubliée alors même qu'elle était prégnante au cours des deux conflits mondiaux, encore plus pendant le second, avec la problématique des ravitaillements et la traque des U-Boots.
Depuis 2020, les États ont pris conscience de la vulnérabilité des économies mondiales et de l'importance vitale des routes maritimes pour les échanges mondiaux. Que dire également des infrastructures à la fois critiques vitales dont de nombreux pays dépendent et que symbolisent les gazoducs et les câbles sous-marins ?
Les espaces océaniques sont de nouveau des territoires de conflictualité, potentielle ou avérée. Pour s'en convaincre, il faut lire l'actualité. Les navires occidentaux sont attaqués en Mer Rouge par les Houtis ; les sous-marins russes sillonnent les côtes européennes ; les États-Unis et la Chine réarment leur marine…
L'auteur qui est directeur de recherche en stratégie navale au Centre d'études stratégiques de la Marine n'en oublie pas la troisième dimension analysant l'évolution des technologies navales modernes, telles que les satellites, les aéronefs et les drones. Il n'exclut pas le retour à des combats de surface ! ■

Ce livre certes un peu technique mais accessible se révélera essentiel pour les passionnés de géopolitique maritime.

AUTEUR : NICOLAS MAZZUCCHI
Éditions du Rocher - 17,90 €

COUP DE CŒUR DE LA RÉDACTION

PADRE, MÉMOIRES D'UN AUMÔNIER MILITAIRE

Quelle vie que celle de Yannick Lallemand, figure emblématique de l'armée de terre et de la Légion. Celui qui fut le 78e à porter la célèbre main du capitaine Danjou pour la commémoration de Camerone se confie dans un ouvrage à hauteur d'homme et à hauteur d'âme.

Ses souvenirs d'enfance nous rappellent les heures sombres de la Seconde Guerre mondiale. Le très jeune Yannick voit partir son père militaire, officier au 13e régiment de ligne. Il sera fait prisonnier ne reviendra qu'en 1945. Le Padre ne cache rien de ses années collège et lycée où il n'a d'yeux que pour Mady, fille d'un colonel artilleur. Mais l'amour de Dieu est plus fort !

Il entre au séminaire à Poitiers non sans avoir fait au préalable une préparation militaire parachutiste et une préparation militaire supérieure. Les événements d'Algérie le rattrapent et quelques mois après le décès de son frère Guy, sous-lieutenant au 1er RCP à la tête de sa section, le jeune officier Yannick Lallemand rejoint le 22e RI à Ténès, alors même que son père vient juste de rendre le commandement de ce régiment.

De retour en métropole, il retrouve le séminaire, est ordonné et part en paroisse avant d'entamer, six ans plus tard, une longue carrière d'aumônier militaire qui le conduira chez les chasseurs alpins, les para-colos et la Légion.

Entre saut en parachute, sorties terrain, opération *Bonite*, attentat du Drakkar, crash en hélico, soirées au coin du feu, etc., le Padre a vécu des moments forts et parfois insoutenables que la foi, son écoute, sa présence et sa proximité avec les soldats a permis de traverser. Même s'il avoue n'avoir plus eu de larmes pour pleurer la mort de son père, tant il en avait versé pour ses compagnons d'armes… ■

Loin d'être un père La Morale, le père Yannick Lallemand, « prêtre au cœur transpercé » nous donne le chemin à suivre : celui d'être à la fois des frères d'armes et des frères d'âmes.

AUTEUR : YANNICK LALLEMAND
Éditions Tallandier - 21,90 €

L'ÉCOLE MILITAIRE, UNE HISTOIRE EN CARTES POSTALES

Très originale et riche idée que celle de Lionel Pétillon, officier supérieur dans la réserve opérationnelle et rédacteur en chef d'*Armée & Défense*, d'avoir décliné l'histoire de l'École militaire à travers les cartes postales.

Ce mythique monument historique est l'un des plus beaux du VIIe arrondissement, au point d'avoir donné son nom à celui de tout un quartier. Bien que les cartes postales n'aient vu le jour qu'à la fin du XIXe siècle (1891), chacun peut suivre l'évolution d'un bâtiment plus que bicentenaire.

Il est né de la volonté de Louis XV de « *faire élever* (…) *cinq cents jeunes gentilhommes nés sans biens, dans le choix desquels nous préférons ceux qui, en perdant leur père à la guerre, sont devenus des enfants de l'État* ».

L'auteur rappelle toutefois que l'idée originelle revient au maréchal de Saxe et que d'autres acteurs ont joué de leur influence, notamment « La Pompadour » et surtout Joseph Pâris-Duverney, contrôleur général extraordinaire des guerres qui y a consacré une partie de sa vie.

Confiée à Ange-Jacques Gabriel, la construction du bâtiment s'étale sur deux décennies, entre les premiers plans (1751) et la fin du chantier (1773). L'édification elle-même prend un peu plus de quatre ans. L'École connaît quelques fermetures par mesure d'économie (1776, 1788). Elle traverse la Révolution, l'Empire, la Restauration, les Trois Glorieuses, connaît l'avènement du Second Empire, la Guerre de 1879, de la République, les mobilisations de 1914 et 1939…

Après la découverte du quartier, Lionel Pétillon nous présente les nombreuses cours qui la composent l'École militaire (Berthier, Coquelin de l'Isle, Malanot, Morland, Westel, etc.), rappelle la vie au quotidien des soldats casernés, et revient sur quelques journées historiques qui ont marqué le lieu : la translation des cendres de l'Amiral Jones, Dreyfus (dégradation et Légion d'honneur), la mobilisation de 1914 et la Libération de 1944. ■

Une très belle histoire de l'École militaire richement illustrée qui donne envie d'en savoir encore plus !

AUTEUR : LIONEL PÉTILLON
Éditions Pierre de Taillac - 24,90 €

CHEFS DE GUERRE AU COMBAT
SE PRÉPARER À LA BATAILLE DU XXIe SIÈCLE

On ne présente plus Pierre Santoni, officier supérieur d'active qui commande aujourd'hui l'École d'état-major de Saumur et auteur de plusieurs ouvrages de référence sur la tactique dont il est l'un des meilleurs spécialistes.

Dans son dernier ouvrage, il s'intéresse à la formation des chefs de guerre, déroulant au fil des pages la citation de celui qui n'était alors que le capitaine de Gaulle : « *préparer la guerre, c'est préparer les chefs* ».

Pierre Santoni qui a pu commander à tous les échelons tactiques, de la section d'infanterie à la brigade d'infanterie légère, reprend, résume et concentre quelques idées et leçons sur la formation du chef tactique au combat. Tout y passe : guerre dans l'espace intérieur et extérieur, la nécessité de maîtriser les processus d'état-major, les jeux de guerre (*wargames*...), la réflexion prospective.

Véritable puits de sciences, l'officier supérieur fait défiler d'innombrables références historiques et les témoignages de soldats connus (Bonaparte, Weygand, Garibaldi, Foch...) ou moins illustres (Alain Baeriswyl, général Serrigny, Lamourère...).

À noter ces quelques lignes sur les officiers de réserve : « *la formation tactique des réservistes est une activité assez peu "glamour", elle se pratique pendant les vacances, les samedis et dimanches (...) C'est pourtant le prix à payer des officiers de réserve aptes au combat dans une guerre qui pourrait concerner la nation tout entière* ». ■

Cet ouvrage magistral qui peut se résumer en quelques mots : « Si vis pacem, para bellulm » est d'une actualité brûlante alors que le monde voit ses points chauds se multiplier.

AUTEUR : PIERRE SANTONI
Éditions Pierre de Taillac - 25,90 €

ANTHOLOGIE DES PENSEURS MILITAIRES FRANÇAIS

C'est à un Everest intellectuel et méthodologique que Walter Bruyère-Ostells, professeur d'Histoire à Sciences-Po Aix et ses collègues historiens, Hervé Drévillon et Jean-Christophe Romer se sont attelés.

Qui sont les vrais penseurs militaires français ? En quoi peut-on dire qu'ils sont penseurs militaires ? Qu'ont-ils apporté à la pensée militaire ? Existe-t-il une école française de la pensée militaire ? Et dans l'affirmative, comment en tracer les contours ?

En plus de 1 000 pages, les 17 experts qui ont contribué à cette anthologie qui n'usurpe pas son nom, tentent d'apporter des réponses à ces questions. On y croise des noms célèbres et prestigieux comme Henri de Rohan (1579-1638), fortement influencé par Machiavel ; Armand du Plessis, duc de Richelieu (1585-1642) qui demande au roi « *d'être puissant sur la mer* » ; Sébastien Le Prestre de Vauban (1633-1707) qui, plus qu'un architecte, concevait la guerre sous l'angle de l'économie globale des moyens...

Pierre de Bourcet (1700-1780), bien connu des officiers qui visitent l'École militaire, Bonaparte, Charles Ardant du Picq (1821-1870) mais aussi Galliéni, Lyautey, Foch et Beaufre sont de la partie. Il en est de même des contemporains comme Lucien Poirier, Roger Trinquier et Pierre-Marie Gallois. Les experts n'omettent pas de parler des penseurs civils que sont notamment Jean Jaurès et Raymond Aron. ■

Cet ouvrage collectif, fruit d'un véritable travail de bénédictins, propose un florilège de penseurs militaires français à travers les siècles, de Claude d'Alzac d'Epezy à André Zeller, du XIVe siècle à nos jours. Un ouvrage de référence.

SOUS LA DIRECTION DE WALTER BRUYÈRE-OSTELLS ET HERVÉ DRÉVILLON
Co-édition Nouveau Monde/ministère des Armées - 34,90 €

TEXTE : LIONEL PÉTILLON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DRAPEAU TRICOLORE

Le 15 février 1794, le drapeau tricolore était officiellement décrété pavillon national par la Convention nationale. Il est inscrit dans la Constitution depuis 1946 seulement.

Apparu sous la Révolution, il faut attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour que la Constitution de 1946 fasse officiellement référence à notre drapeau : « *L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge à trois bandes verticales d'égales dimensions* » (Titre I - De la Souveraineté, Article 2).

Nos trois couleurs sont à nouveau mentionnées dans la Constitution de la Ve République, en 1958 : « *L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.* » Cette fois, l'Article 2 ne mentionne ni la verticalité ni les dimensions des bandes de couleurs !

LE CHOIX DES COULEURS

Selon l'Élysée[1], « *le blanc représente la monarchie de droit divin* » et « *pendant longtemps, le blanc est associé aux drapeaux et étendards à la fleur de lys pour symboliser le pouvoir du roi, étroitement lié à la religion.* »

Quant aux autres couleurs, « *le bleu et le rouge furent longtemps considérés comme les couleurs de la ville de Paris, portées en cocarde par ses habitants pour la protéger. Le bleu est plus généralement attaché à la France, en étant la couleur des armées de Clovis, son premier roi. Le rouge est la couleur de la révolte, de la patrie en danger et du sang versé.* »

© Lionel Pétillon

Drapeau français sous l'arc de Triomphe à Paris déployé lors des cérémonies mémorielles d'importance.

L'avis sur ce point de Cédric de Fougerolle[2], président de la société française de vexillologie, replace les plis du pavillon dans leur contexte : « *le blanc, le rouge et le bleu étaient, à l'époque, les couleurs des uniformes de la garde nationale de Paris, de même que le rouge et le bleu étaient les couleurs de la Ville lumière. D'autre part, cette gamme colorée correspond à la tendance néoclassique de l'époque mettant à l'honneur les bandes sur des robes, des gilets d'hommes, ainsi que sur le papier peint, sur les architectures, sur des décors…* ».

Voilà qui élargit les origines possibles de notre emblème national !

« *Concrètement,* ajoute le spécialiste, *le choix des couleurs n'a aucune réelle signification. Au cours du temps s'est construite une jolie légende disant que*

[1] Le drapeau français (elysee.fr).
[2] La petite histoire du drapeau tricolore (info.gouv.fr).

le bleu, le blanc et le rouge représentent l'union du roi et du peuple, des Français entre eux et synthétisent la longue histoire des emblèmes de la France. »

LA COCARDE DE LA FAYETTE

L'Élysée rapporte encore une autre légende. Ce serait en effet le célèbre marquis de La Fayette qui, trois jours après la prise de la Bastille, aurait apporté une cocarde tricolore à Louis XVI : « *Je vous apporte une cocarde qui fera le tour du monde* »[3], lui aurait-il dit alors ! Il aurait expliqué que le blanc représentait la monarchie, tandis que le bleu et le rouge reprenaient les couleurs de la ville de Paris.
Selon La Fayette, qui rapportait les paroles du maire de Paris, cette association de couleurs serait « *l'alliance auguste et éternelle entre le monarque et le peuple* ». Louis XVI n'en fut pas moins guillotiné le 21 janvier 1793 et à Paris !

UNE ORIGINE FLOUE

Si un réel flou historique drape l'origine de notre emblème national, Cédric de Fougerolle affirme cependant « *que le drapeau «bleu blanc rouge» s'est imposé en juillet 1789 pour marquer le passage politique de la monarchie à la nation souveraine.* »
L'expert qui rappelle que ce drapeau a d'abord flotté à Paris puis en province, précise que « *le tricolore sous forme de bandes s'est répandu à l'été 1789 et va trouver son apogée à la fête de la Fédération le 14 juillet 1790.* »
Il signale encore que c'est en octobre 1790 que « *le principe des trois bandes tricolores de largeurs égales a été fixé, et en février 1794,* [que] *l'ordre définitif devient : bleu, blanc, rouge.* »

LE BLEU ATTACHÉ À LA GAULE DU PAVILLON

Le drapeau tricolore ne prend en effet sa forme définitive que le 15 février 1794 (27 pluviôse an II) lorsque la Convention nationale décrète que le pavillon national « *sera formé des trois couleurs nationales, disposées en bandes verticalement, de manière que le bleu soit attaché à la gaule du pavillon, le blanc au milieu et le rouge flottant dans les airs* ».
Une autre légende voudrait que l'ordre des couleurs ait été défini par le peintre Jacques-Louis David.
Dès lors, « *le tricolore à trois bandes égales n'a pas beaucoup évolué*, explique Cédric de Fougerolle. *Ce qui a changé au fil du temps, ce sont les sens des bandes tricolores, horizontales ou verticales, voire l'ordre des couleurs : bleu, rouge, blanc, ou encore blanc, rouge, bleu.* »
L'ordre des bandes de couleurs ne fut en effet pas toujours le même. « *L'ordre des couleurs symbolise la victoire du peuple sur la monarchie* », dit-on à l'Élysée. Et ce serait la marine qui aurait imposé la verticalité pour se « *distinguer du pavillon hollandais* » (tricolore horizontal) dont la flotte conquérante est alors sur toutes les mers. Par le Décret des 21-23 octobre 1790, l'Assemblée constituante avait en effet décidé que tous les vaisseaux de guerre et navires de commerce français porteraient un pavillon de beaupré à trois bandes verticales : le rouge près de la hampe, le blanc au centre (bande plus large que les autres) et le bleu à l'extérieur.

© stock.adobe.com

Patch tricolore porté sur les treillis des soldats de l'armée française.

MENACÉ MAIS TOUJOURS RESSUSCITÉ

« *À plusieurs reprises, le drapeau tricolore fut menacé*, renseigne encore l'Élysée. *Il perdit son bleu et son rouge lors du retour de la monarchie de 1814 à 1830 qui ne garda que blanc royal* », hormis pendant les Cent-Jours, en 1815, et le retour de Napoléon Ier. L'Empereur avait d'ailleurs dicté une Ordonnance impériale en 1812 portant règlement pour l'ensemble des régiments d'adopter désormais des drapeaux du modèle du pavillon national de 1794 : bleu, blanc, rouge.
Le drapeau tricolore reparut entre 1830 et 1848 sous la Monarchie de Juillet, mais flotta pendant dix jours (24 février-5 mars 1848) sous la IIe République avec l'ordre des couleurs modifié : bleu-rouge-blanc.
Le 25 février 1848, lors de la proclamation de la République, les insurgés voulurent un drapeau totalement rouge. Ce jour-là, ce ne fut pas une légende cette fois, mais un politicien habile, député du Nord et avant tout poète, Alphonse de Lamartine, qui donna et conserva tout son éclat aux trois couleurs de notre emblème en prenant la parole : « *le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. [...]*
Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez-le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France, car l'Europe ne connaît que le drapeau de ses défaites et de nos victoires dans le drapeau de la République et de l'Empire.
En voyant le drapeau rouge, elle ne croira voir que le drapeau d'un parti ; c'est le drapeau de la France, c'est le drapeau de nos armées victorieuses, c'est le drapeau de nos triomphes qu'il faut relever devant l'Europe. La France et le drapeau tricolore, c'est une même pensée, un même prestige, une même terreur au besoin pour nos ennemis. »
Cette tirade féconda le Décret du 5 mars 1848 : « *Le pavillon, ainsi que le drapeau national, sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II... En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront, à l'avenir, rangées dans l'ordre suivant : le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu et le rouge flottant à l'extrémité* ». ■

En savoir + unor -reserves.fr

[3] Décret du 5 juillet 1792 : l'art. 16 prescrit à tout homme résidant ou voyageant en France de porter la cocarde nationale ; toute autre cocarde est considérée comme un signe de rébellion, et tout individu qui s'est revêtu à dessein d'un signe de rébellion est puni de mort.

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2025 [3]
Activités : 11 €
Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR

☐ Bulletin d'abonnement [1] ☐ Changement d'adresse [2]

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal *Commune - Pays et/ou secteur postal*

- Règlement par chèque bancaire
- Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :
  Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Tarif [3] pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

Signature

[1] Cochez la case souhaitée.

[2] Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

numéro abonné *date effective du changement d'adresse*

[3] Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

CROIX DE GUERRE

Question écrite n° 002772 (Sénat)

16 janvier 2025 – M. Franck Menonville attire l'attention de M. le ministre des Armées sur la situation des militaires qui ont opéré en Irak et n'ont pas bénéficié de la Croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieures au titre des opérations menées au Moyen-Orient entre le 17 janvier et le 5 mai 1991.

En effet, 6 119 Croix de Guerre ont été attribuées pour récompenser les soldats qui se sont distingués par des actions de guerre. À titre d'exemple, dans le 4e Régiment de Dragons, pour la même action de feu, il apparaît que sur les quatre personnels que compte un AMX30B, seuls deux se sont vu décerner la Croix de Guerre. Cette situation apparaît inéquitable pour les militaires qui ont servi avec bravoure.

Il souhaiterait connaître la position et les intentions du Gouvernement sur le sujet.

Réponse publiée le 6 mars 2025

Dans les conditions fixées par la loi du 30 avril 1921 modifiée, la croix dite « Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs » est destinée à commémorer les citations individuelles obtenues aux divers échelons des armées, par les militaires et les civils, ainsi que les citations attribuées aux unités et formations militaires, au cours des interventions à l'étranger exécutées depuis le 11 novembre 1918, pour services de guerre caractérisés directement liés à l'intervention.

L'attribution de cette décoration pendant la durée des opérations effectuées au Moyen-Orient a été ouverte par l'arrêté du 17 janvier 1991. Ce dernier permet de la décerner à partir de cette date aux militaires et civils qui auront obtenu, pour faits de guerre, une citation.

Cette période a pris fin par arrêté du 5 mai 1992, ce qu'a confirmé l'article 1er du décret n° 2012-1136 du 8 octobre 2012. Les limites temporelles pour attribuer ces citations se justifient par la doctrine applicable en matière de décorations qui impose que les actions d'éclat soient jugées dans un temps aussi proche que possible de la date de leur accomplissement. La raison principale en est que l'initiative de l'octroi d'une récompense est un acte de commandement, et seules les autorités contemporaines du déroulement des missions sont en mesure d'apprécier, au moment des faits, l'opportunité et le bien-fondé de décerner une récompense.

Les militaires ayant brillé par leurs faits d'armes durant l'opération *Daguet* ont pu être récompensés, outre par l'octroi de nombreuses citations avec Croix de guerre, par des distinctions dans l'ordre national de la Légion d'honneur ou par la concession de la Médaille militaire.

En outre, nombre de ceux s'étant fait remarquer pour leurs actions méritoires durant le service ont reçu des témoignages de satisfaction, décernés en nombre conséquent et constituant des récompenses pour services exceptionnels. Enfin, la participation de l'ensemble des militaires à l'opération *Daguet* a donné lieu à l'attribution de la Médaille d'outre-mer avec l'agrafe « Moyen-Orient ». ■

SATURATION DE L'ACADÉMIE MILITAIRE DE SAINT-CYR COËTQUIDAN

Question écrite n° 00360 (Sénat)

3 octobre 2024 – Mme Sabine Drexler interroge M. le ministre des Armées et des Anciens combattants sur les difficultés engendrées par la saturation de l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

En effet, malgré les projections de recrutement d'officiers à la hausse (15 à 25%) afin de faire face à l'hypothèse d'un éventuel conflit de haute intensité, un rapport de la Cour des comptes dénonce le manque de moyen alloué à l'académie militaire. Selon les sages de la rue Cambon, nombreuses sont les infrastructures délabrées conduisant à une saturation des capacités d'accueil. La Cour des comptes estime leur état de « dégradation » et leur « vétusté » préoccupants. Plus de 30% du camp serait ainsi en « mauvais état » ou « en très mauvais état », et 11% dans un état « inutilisable ».

Face aux préoccupations croissantes liées à la multiplication des conflits mondiaux, il est nécessaire de pouvoir offrir, dans les meilleures conditions, une formation de qualité à nos officiers.

Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qui seront prises pour remédier à cette situation et quels moyens supplémentaires seront alloués à cette académie militaire.

Réponse publiée le 6 février 2025

Les écoles de formation de l'armée de terre, essentielles à la construction du modèle d'armée, font l'objet de plans d'amélioration de l'infrastructure (maintenance lourde et investissement).

Concernant l'Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan, l'État-major de l'armée de terre est engagé dans une démarche de réévaluation des besoins, couvrant l'ensemble du périmètre des écoles, afin de répondre aux défis actuels que sont la consolidation des ressources humaines, la formation technique et tactique, le changement du contexte stratégique.

Les conclusions seront étudiées dans le cadre des travaux d'ajustement annuel de la programmation militaire pour 2025 afin d'apporter la réponse en programmation la plus appropriée au regard de l'ensemble des autres besoins du ministère des armées. ■

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ANCIENS MILITAIRES CONCERNANT L'ÉCRÊTEMENT DE PENSION

Question écrite n° 00542 (Sénat)

3 octobre 2024 – M. Pierre-Antoine Levi attire l'attention de M. le ministre des Armées et des Anciens combattants sur les difficultés relatives à l'écrêtement de pension pour les militaires qui quittent l'institution après vingt-cinq ans de service et décident de travailler au sein d'un organisme public.

Notre armée repose sur le dévouement et l'engagement de nos soldats, qui consacrent une grande partie de leur vie à la défense de notre nation. Cependant, il arrive que certains militaires, après une carrière honorable de plus de vingt-cinq ans, souhaitent continuer à servir leur pays en tant que fonctionnaire ou agent contractuel de la fonction publique.

Ce choix de carrière est motivé par le désir de mettre à profit leurs compétences et leur expérience, dans d'autres domaines que l'armée, mais toujours au service de leur pays.

La situation actuelle, en ce qui concerne le cumul d'activités pour un militaire, ne lui permet pas de percevoir sa pension complète. Dans une telle situation, l'écrêtement de pension s'avère être décourageant. Il est essentiel que nos militaires puissent poursuivre leur engagement dans des rôles essentiels au sein de l'administration. Les règles de pension devraient être réexaminées pour que ces anciens militaires ne soient pas pénalisés par leur service dans l'armée.

Il souhaite donc savoir ce que compte faire le Gouvernement pour permettre aux militaires de bénéficier d'une pension équitable et appropriée, quel que soit le domaine dans lequel ils choisissent de poursuivre leur carrière, afin d'encourager la diversité des compétences au sein de l'administration tout en reconnaissant le service exceptionnel de nos militaires.

Réponse publiée le 5 décembre 2024

Les personnes titulaires d'une pension militaire de retraite (PMR) ne sont pas soumises aux dispositions de droit commun relatives au cumul de revenus d'activité et de pension de retraite prévues par les articles L. 161-22 et suivants du code de la Sécurité sociale.

Les titulaires d'une PMR bénéficient d'un régime spécifique de cumul, dont les modalités sont prévues par les articles L. 84 et suivants du code des pensions civiles et militaires de retraites (CPCMR) qui prévoient la possibilité de cumuler une pension militaire de retraite avec un revenu d'activité. Ainsi, la PMR est intégralement cumulable avec une rémunération privée, sans aucune condition, cette rémunération pouvant elle-même créer de nouveaux droits à retraite dans un autre régime que celui des pensions militaires.

Cependant, lorsqu'il s'agit d'une rémunération publique, le cumul est conditionné. Dans cette hypothèse, le cumul total est possible en cas de radiation pour infirmités ou pour les non-officiers ayant effectué moins de 25 ans de services et pour tous les militaires ayant atteint leur limite d'âge ou de durée de services.

Les autres cas conduisent à un cumul plafonné imposé par l'article L. 86-1 du CPCMR : le montant brut des revenus tirés de ces activités ne peut alors excéder par année le tiers du montant brut de la pension pour l'année considérée. En cas d'excédent, il est procédé à un écrêtement d'un montant forfaitaire annuel de 7 950,07 € (nouvelle indexation issue de la revalorisation des pensions au 1er janvier 2024).

Au regard de l'impératif de jeunesse propre aux forces armées, il est essentiel de maintenir ces règles spécifiques de cumul d'une PMR avec un revenu d'activité pour accompagner la nécessaire fluidité des départs vers une deuxième partie de carrière. Un militaire, compte tenu des limites d'âge basses qui s'imposent à lui, a vocation, postérieurement à sa radiation des cadres ou des contrôles, à reprendre une activité professionnelle hors de la fonction militaire.

Si une deuxième partie de carrière des militaires dans l'administration doit être encouragée, autoriser le cumul complet d'une PMR avec une autre rémunération publique, sans plafonnement, aurait un coût excessif pour les finances publiques. Dès lors, le Gouvernement n'entend pas revenir sur les règles de cumul dans le cadre d'une deuxième carrière au sein d'une administration. ■

INTERACTIVITÉ avec votre revue

Armée & Défense Réserve et Nation

En savoir + unor-reserves.fr

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**

https://unor-reserves.fr

association Tégo

75 ANS
DE PRÉVOYANCE MILITAIRE ET D'ENTRAIDE

© Association Tego / Matthieu Dounaire

L'association Tégo, avec ses partenaires assureurs ainsi que les acteurs institutionnels et associatifs, répond aux besoins spécifiques du métier de militaire et accompagne durablement ses adhérents qui font face à des difficultés.

L'association Tégo met à profit son expertise au service d'un accompagnement humain dédié aux membres de la Communauté Défense et Sécurité.

ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

associationtego.fr

VOUS ÊTES **RÉSERVISTE OPÉRATIONNEL**, **CITOYEN** OU **HONORAIRE**

REJOIGNEZ-NOUS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS AIDER, VOUS CONSEILLER ET VOUS METTRE EN CONTACT AVEC D'AUTRES RÉSERVISTES

ARMEE DE TERRE

MARINE NATIONALE

ARMÉE DE L'AIR & DE L'ESPACE

Gendarmerie nationale
Une force humaine

Service de santé des armées

SERVICE DE L'ÉNERGIE OPÉRATIONNELLE

SCA

DGA
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT

SGA
Secrétariat général pour l'administration

UNOR

L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

Tél. 07 85 11 46 67 - delegue.general@unor-reserves.fr

https://unor-reserves.fr